

## Séminaire de recherche Master en sociologie



**Jean-François GUILLAUME, Professeur**  
**Mohamed NACHI, Professeur**

**(En collaboration avec François MELARD)**

**Année académique 2015-2016**

# SOCI0089-1 Séminaire de recherche

## Durée

Cours et exercices pratiques : 60 heures

Pratiques réflexives : 15 heures

## Nombre de crédits

Master en sociologie, à finalité approfondie	9
Master en sociologie, à finalité spécialisée en immigration studies	9
Master en sociologie, à finalité didactique	9

## Coordinateurs

Jean-François Guillaume, Mohamed Nachi, avec la collaboration de François Mélard

## Langue(s) du cours

Langue française

## Organisation et évaluation

Cours et exercices pratiques durant toute l'année. Pratiques réflexives au deuxième quadrimestre.

Le *Séminaire de recherche* doit être considéré comme une **activité d'intégration professionnelle** (Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, Chap.IV, art.15 §1<sup>er</sup> : activités d'apprentissage de certains programmes d'études constituées d'activités liées à l'application des cours, dans un cadre disciplinaire ou interdisciplinaire, qui peuvent prendre la forme notamment de stages, d'enseignement clinique, de travaux de fin d'études, de séminaires, de créations artistiques ou d'études de cas).

A ce titre, il sera réparti sur les deux quadrimestres de l'année académique (Décret du 7 novembre 2013, Chap.III, Art.79 §1<sup>er</sup>). L'évaluation des acquis des étudiants sera organisée lors de la session de juin et pour ceux des étudiants qui n'auraient pas satisfait aux exigences minimales, lors de la session d'août.

## Contenus du cours

La formation dispensée dans le cadre du cours de *Séminaire de recherche* a pour objectif d'amener les étudiants à s'exercer au métier de la recherche en sociologie, au départ d'une analyse collégiale d'un « problème public », d'une « affaire » soulevant des polémiques, des controverses et impliquant des acteurs individuels et collectifs. L'enjeu est d'analyser l'expérience de ces « problèmes publics » en suivant le processus de leur construction dans des arènes publiques.

## Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours

Le cours vise à développer les compétences suivantes :

1. la capacité à identifier les acteurs individuels, collectifs et/ou institutionnels concernés par le « problème public » ou impliqués dans la polémique, ainsi que les dispositifs (règles, lois, décrets, règlements, codes,...) qui encadrent les formes d'engagement et les dynamiques des expériences qui sont au cœur de la construction des problèmes publics. ;
2. la capacité à identifier la genèse et l'enjeu du problème public, de « l'affaire » ou de la polémique ;
3. la capacité à formuler une question de recherche ;
4. la capacité à mobiliser un cadre théorique approprié qui rend intelligible la question de recherche et la formulation d'une problématique ;
5. la capacité à établir un plan d'investigation ;

6. la capacité à effectuer un retour réflexif sur la démarche adoptée afin d'y déceler les erreurs et à les corriger (« pratiques réflexives »).

### **Prérequis et corequis**

Néant.

Nous conseillons toutefois aux étudiants inscrits au master en sociologie de suivre le Séminaire de recherche avant d'entamer la réalisation de leur travail de fin d'études, dans la mesure où ce séminaire entend les doter d'aptitudes précieuses en matière de problématisation, de collecte et de traitement d'informations.

### **Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement**

Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* seront encadrées par une équipe pédagogique composée des deux enseignants coordinateurs et d'un enseignant expert. Cet expert sera étroitement associé au déroulement des travaux de recherche ainsi qu'à l'évaluation des prestations individuelles. Les activités d'apprentissage du *Séminaire de recherche* auront pour finalité l'élucidation d'un « problème public », d'une « affaire » soulevant des polémiques et des controverses. Ce « problème public » sera exposé dans un dossier qui sera remis à chacun des étudiants.

La démarche comportera les activités suivantes.

#### **Consultation et exploitation du dossier présentant le problème public.**

Ce dossier a été composé sur la base d'une situation réelle, mais dont les données ont été anonymisées.

Sur base des informations présentes dans le dossier, chaque étudiant sera amené à réaliser un premier exercice : extraire les informations factuelles qui y sont contenues ; déterminer si des informations supplémentaires doivent être recueillies afin de s'assurer de la bonne compréhension du problème posé. Chacun des étudiants rédigera alors une note de synthèse reprenant les données jugées pertinentes et présentes dans le dossier, précisant les données manquantes, les motifs justifiant leur recueil et la source où elles pourront être obtenues.

Les notes de synthèse seront discutées et débattues collégalement, puis soumises au regard de l'équipe pédagogique (enseignants et expert externe).

Sur base des commentaires qui leur auront été adressés, les étudiants seront amenés à compléter leur dossier initial (par exemple, par le recueil d'articles de presse, de rapports d'activités des associations impliquées dans le fait problématique, etc.).

**Le dossier complété fera l'objet d'une note évaluative (travail personnel n°1, sur 20 pts)**

**Lecture et analyse d'un article** d'Erik NEVEU, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication* [En ligne], 22/1999, mis en ligne le 23 mai 2011. URL : <http://edc.revues.org/2342>.

Cet article sera discuté et exploité lors d'une séance collective, sur base des consignes qui auront été précisées préalablement.

**Chaque étudiant rédigera une note synthétique reprenant les axes essentiels de l'approche constructiviste des problèmes publics (travail personnel n°2, sur 20 pts)**

**Lecture et analyse par tandem d'une étude de cas**, choisie au sein d'une liste fournie par les enseignants coordinateurs.

A l'issue de cette phase de lecture individuelle (les délais seront fixés de commun accord avec les étudiants inscrits au Séminaire de recherche), les apports théoriques essentiels seront identifiés au départ d'échanges collectifs (le nombre de séances dépendra du nombre d'étudiants inscrits). Il ne s'agira pas

à ce stade, de procéder à une série de présentations individuelles mais d'identifier les éléments essentiels dans l'approche analytique de « controverses » et de « problèmes publics ».

Les études de cas seront utilisées en tant qu'exemples de traitement sociologique d'un problème public. A l'issue des discussions des différents cas, il s'agira de tirer des lignes conductrices pour l'exploration du cas présenté dans le dossier initial.

**Chaque étudiant rédigera une note synthétique reprenant les orientations théoriques retenues et une première ébauche de problématisation (travail personnel n°3, sur 20 pts)**

Sur base des notes individuelles qui proposent une problématisation et qui seront relues et commentées par les formateurs en charge du séminaire de recherche, une séance de travail sera consacrée à l'identification de l'enjeu majeur sous-jacent au « problème public », à « l'affaire » ou polémique. Si plusieurs enjeux étaient identifiés, il s'agirait alors de les hiérarchiser et de justifier la hiérarchisation à laquelle il a été procédé.

A l'issue de cette étape, chaque étudiant sera invité à procéder à une recherche bibliographique plus ciblée, visant à identifier des travaux menés sur la thématique retenue.

**Un rapport individuel sera rédigé : il reprendra les références bibliographiques jugées pertinentes (nombre de références attendu fixé par l'équipe pédagogique) et un résumé des questions traitées dans chacune des références identifiées (travail personnel n°4, sur 20 pts)**

En fonction du nombre d'étudiants inscrits au *Séminaire de recherche*, des équipes seront ensuite composées : chacune des équipes aura pour tâche de finaliser la problématique retenue, la question de recherche et de concevoir un plan méthodologique. Le travail de réflexion sera doublé d'une consultation de chercheurs, d'intervenants professionnels ou d'acteurs institutionnels impliqués dans le « problème public » ou polémique.

**Les contributions de chacune des équipes seront présentées, discutées, débattues et soumises à l'appréciation de l'expert externe.**

Sur base des suggestions, critiques et commentaires formulés par l'expert et les enseignants en charge du *Séminaire de recherche*, les contributions seront amendées, complétées et/ou corrigées. Les versions améliorées seront soumises à la même analyse critique.

**Dès que la contribution d'une équipe aura été jugée satisfaisante par les membres de l'équipe pédagogique, elle fera l'objet d'un rapport écrit qui sera mis à disposition des autres équipes.**

Les différentes perspectives seront confrontées, et l'une d'entre elles sera nécessairement retenue. Une fois ce choix fixé, un plan d'investigation sera alors précisé collectivement. Le plan d'intervention définitif sera soumis à l'appréciation d'un jury composé des membres de l'équipe pédagogique et de trois autres professionnels retenus pour leur expertise en matière de recherche en sciences sociales.

**Cette présentation constituera le premier volet de l'évaluation finale (travail collectif, sur 60 pts).**

A l'issue de la présentation, le jury formulera une série de commentaires, questions et critiques. Chaque étudiant sera alors invité à rédiger un dossier personnel, reprenant le projet d'intervention corrigé, amendé ou complété, et un retour réflexif et analytique sur l'ensemble des démarches mises en œuvre durant le *Séminaire de recherche*.

**Ce dossier personnel constituera le deuxième volet de l'évaluation finale (travail individuel, sur 60 pts).**

## Mode d'enseignement

Présence des étudiants obligatoire, compte tenu de la démarche mise en œuvre.

## Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Un dossier initial sera remis aux étudiants. Ce dossier constituera la base pour le travail individuel et collégial.

## Modalités d'évaluation et critères

La prestation de chaque étudiant sera évaluée sur base d'une note de 200 pts répartis comme suit.

Sur 20 pts :

Introduction de données complémentaires dans le dossier initial.

Sur 20 pts :

Rédaction d'une note synthétique sur les axes essentiels de l'approche constructiviste des problèmes publics.

Sur 20 pts :

Rédaction d'une note synthétique reprenant les orientations théoriques retenues et une première ébauche de problématisation. Seront prises en considération :

- l'exactitude et la précision du contenu sociologique (les notions et/ou paradigmes utilisés seront correctement appréhendés et définis) ;
- l'intégration de l'analyse globale (l'évaluation sera plus favorable si le dossier se présente sous la forme d'un texte continu et synthétique, plutôt que comme une succession de propositions sans lien apparent) ;
- la finesse et l'originalité de la problématique présentée.

Sur 20 pts :

Rédaction d'une note synthétique reprenant les références bibliographiques jugées pertinentes (nombre de références attendu fixé par l'équipe pédagogique, compte tenu de la nature de la thématique abordée) et un résumé des questions traitées dans chacune des références identifiées.

Sur 60 pts :

Rédaction collégiale et présentation d'un plan d'intervention. La qualité de ce dossier et de la présentation sera appréciée par un jury sur base des critères suivants :

- adéquation et précision de la démarche méthodologique ;
- argumentation des choix méthodologiques ;
- intégration de la démarche méthodologique ;
- finesse et originalité de la démarche ;
- qualité formelle du dossier et de la présentation orale (soin accordé aux supports, orthographe et syntaxe, etc.).

Sur 60 pts :

Rédaction individuelle d'un dossier final comprenant la présentation du plan d'intervention amendée, corrigée et/ou complétée et un retour réflexif sur les démarches mises en œuvre dans le cadre général du *Séminaire de recherche*.

Ce dossier sera présenté et débattu au cours d'une **entrevue finale** et individuelle entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.

Les éléments pris en considération dans l'évaluation du rapport individuel sont :

- 1) la capacité à intégrer les remarques et conseils formulés, à adopter une attitude critique vis-à-vis de sa prestation et à corriger les erreurs commises ;
- 2) la qualité du rapport d'analyse critique (réflexivité, structure, cohérence, arguments, capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire, présentation formelle, syntaxique et orthographique).

### **Stages**

Au cours du *Séminaire de recherche*, les étudiants seront amenés à rencontrer des acteurs impliqués dans le « problème public » qui fera l'objet de la réflexion et de l'investigation.

### **Remarques organisationnelles**

### **Contacts**

[Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be](mailto:Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be), [M. Nachi@ulg.ac.be](mailto:M.Nachi@ulg.ac.be), [f.melard@ulg.ac.be](mailto:f.melard@ulg.ac.be)

Septembre 2015.

Collaborateurs au sein de la SCRL DEFIS (Développement Environnement Formation et Intervention Sociale), établie à Liège mais active au sein des différentes provinces de la Région wallonne, vous êtes saisis d'une demande formulée par M. André-Marie Traquet, Premier Echevin de la Commune de Venfort.

Un premier échange téléphonique vous a permis de situer l'objet de sa demande : des remous suscités dans la commune de Venfort par la décision d'octroyer un permis de construire et d'exploiter un parc éolien en bordure de l'autoroute et à proximité de deux villages de l'entité. Pour bien comprendre la nature du problème, vous décidez de fixer un rendez-vous avec M. Traquet.

Le jour convenu, l'Echevin vous reçoit dans son bureau de l'Administration communale de Venfort, une commune située en milieu semi-rural. M. Traquet vous présente quelques données sur sa commune. D'une superficie de 103,6 km<sup>2</sup>, elle compte 8.218 habitants (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011) ; 61% de sa population a entre 18 et 64 ans, 27%, moins de 18 ans et 13% plus de 64 ans. La population est en forte augmentation depuis quelques années, du fait de mouvements migratoires internes et de l'implantation de jeunes couples au sein de l'entité ; les parcelles bâties ont crû de 3,4% en dix ans (287,9 ha en 2001 ; 352,4 ha en 2011). Le prix moyen des terrains à bâtir y est plus élevé que dans les six communes avoisinantes : 97€/m<sup>2</sup> (contre 33€ à Chapelle, 42€ à Carbusart, 43€ à Rapignies, 52€ à Cielle, 71€ à Gerberoit et 87€ à Vilencourt). La commune de Venfort est traversée par une ligne de chemin de fer et par l'autoroute E609, où le trafic est intense.

Mais là n'est pas la préoccupation essentielle de M. Traquet. Il dépose sur son bureau un folder et un trac qui ont été récemment distribués aux venfortois. Et cette distribution lui paraît risquer de faire une nouvelle fois souffler un vent de colère et de haine sur des braises à peine éteintes. *« Je fais appel à vous parce que je ne souhaite pas que Venfort soit une nouvelle fois au cœur de conflits destructeurs pour l'entente entre nos habitants. Que pouvez-vous faire pour nous aider ? »*.

M. Traquet, en plus des deux documents distribués en toutes boîtes, dépose sur son bureau un dossier. Il vous le présente : *« J'ai repris ici les principaux éléments de toute cette affaire, qui ne date pas d'hier. Ces éoliennes nous ont valu beaucoup de soucis ! »*.

Vous suggérez alors que tout cela devait être étudié de plus près. *« Je comprends bien, acquiesce M. Traquet. Vous savez, ce que je souhaite avant tout – et c'est aussi le souci de tout le Collège... c'est que nous arrivions à éviter d'accroître le malaise et les conflits, et même de rétablir un peu de sérénité dans nos villages. C'est quand même mieux... »*. Un délai de quelques jours est fixé, le temps de d'identifier les questions à éclairer et les informations qui seront utiles pour définir un éventuel plan d'intervention. Vous convenez de la date et de l'heure de la deuxième réunion de travail avec M. Traquet.

De retour chez DEFIS, vous entamez votre travail. Qu'allez-vous faire ?

# Feu vert...

## Le vent est à nous !



*Vents d'Ouest* SCRL

### Permis octroyé pour 6 éoliennes à Venfort !

*Vents d'Ouest une coopérative heureuse ! Ce permis, octroyé par la Région wallonne, reconnaît et concrétise 5 années d'un intense travail bénévole, de réflexions collectives, de compétences acquises et de persévérance. Vents d'Ouest a porté un projet solide, argumenté et reconnu par divers experts. Nous pourrions maintenant produire localement notre électricité sans polluer.*

#### **UNE éolienne pour Vents d'Ouest**

Exploiter collectivement le vent, ressource locale, gratuite et inépuisable et en tirer des bénéfices : le rêve de Vents d'Ouest devient réalité !

#### **Des citoyens engagés**

En s'impliquant dans la création de ce parc éolien, Vents d'Ouest a osé « *jouer dans la cour des grands industriels de l'énergie, en affirmant les droits et la capacité de simples citoyens à gérer les ressources de leur territoire de vie* » (témoignage donné par un coopérateur de Vents d'Ouest).

#### **Un exemple à suivre**

L'étude d'incidences sur les impacts liés à la présence des éoliennes et les mesures de compensation et d'atténuation originales proposées par Vents d'Ouest ont été reconnues comme « *un modèle du genre, à répéter dans d'autres circonstances* » (avis rendu par l'Université en novembre 2014).

#### **En avant, le feu est vert !**

#### **Tenir compte des avis**

Ce permis a été accordé, entre autres, sur base de 17 avis techniques favorables (sur 20).

Par ailleurs, 1.792 personnes (dont près de 1.400 vivant à et autour de Venfort !) ont donné un signal positif en soutenant le projet porté par Vents d'Ouest. Des avis défavorables ont aussi été écoutés. Cela a abouti à un feu vert pour la construction d'un parc respectueux des contraintes humaines et environnementales : 6 éoliennes – au lieu des 7 initialement demandées – seront implantées le long de l'autoroute.

#### **Continuer à avancer ensemble, au bénéfice de tous**

- Investir dans l'utilisation des sources d'énergies renouvelables locales ;
- Informer pour mieux gérer nos besoins énergétiques ;
- Proposer des solutions tenant compte des contraintes et des besoins ;

#### **C'est avant tout prendre soin de nous-mêmes et préserver notre environnement immédiat !**

C'est dans cet esprit que Vents d'Ouest continue à avancer !

## Vents d'Ouest : bien plus que des éoliennes !

« **Fonder et faire vivre Vents d'Ouest** est dans la lignée **des missions citoyennes que je mène en tant que femme, soucieuse de mon écosystème** et du monde dans lequel il s'inscrit. C'est un investissement où la première énergie renouvelable engagée est celle de tout un chacun et où le premier rendement est le plaisir d'arriver à **construire ensemble avec les moyens et compétences de tous, orientés vers le bien commun** ».

« Vents d'Ouest n'a pas manqué de **s'occuper des aspects environnementaux en tenant compte des avis des uns et des autres, en toute transparence**. Par ailleurs, je dois signaler que j'ai pris la peine de me rendre sur différents sites (éoliens) afin de me rendre compte d'éventuelles nuisances liées à l'exploitation d'éoliennes. **Je suis à présent absolument convaincu que le bruit généré par les éoliennes de Latrival ne sera pas perçu par les plus proches des riverains** »

« **L'énergie éolienne n'est pas une solution, mais une solution alternative aux centrales nucléaires**, lesquelles ne m'inspirent guère d'engouement démesuré. Je l'avoue. J'habite le village de Fauchy depuis plus de 60 ans et la vue d'éoliennes ne me dérangera certainement pas du tout »

« **Il me paraît fondamental, singulièrement en période de crise économique, d'installer des systèmes permettant d'utiliser l'énergie fournie gratuitement par la nature**. S'agissant de l'aspect paysager, l'impact sera forcément limité et **le citoyen lambda s'habitue, comme il s'habitue à tous les changements harmonieux** »

« Le développement des énergies renouvelables est capital pour notre avenir, mais surtout pour celui de nos enfants, de nos petits-enfants ainsi que les autres générations à venir. **Les projets que soutient Vents d'Ouest, et en particulier les projets éoliens de Venfort, sont un moyen de répondre à ce besoin vital de protection de notre planète bleue, et ce, tout en y intégrant de manière active et responsable la population locale** »

« Je représente le marché biologique de Rapignies et j'estime que le projet de Vents d'Ouest est cohérent par rapport à ses objectifs sociaux et environnementaux. Le mode de fonctionnement de Vents d'Ouest démontre un **réel engagement citoyen à entrer dans une nouvelle ère de production et de consommation d'énergies** »

« Créer une coopérative citoyenne pour exploiter des éoliennes citoyennes, c'est non seulement le projet de **produire une énergie renouvelable respectueuse de l'environnement**, mais en récupérant notre vent, nous refusons aussi son appropriation par les grands producteurs du secteur »

« En 1980 déjà, mon travail de fin d'études avait pour sujet les éoliennes. C'est dire si ce sujet m'intéresse depuis longtemps. Rejoindre Vents d'Ouest était donc une évidence. **J'ai souhaité rejoindre une coopérative qui ambitionnait de produire de l'énergie verte, locale et citoyenne.** Si grâce à ce projet, on peut construire un parc éolien (à Venfort) avec un « moulin citoyen », alors je pense, sans réserve, que **nous participons concrètement à résoudre une partie des problèmes énergétiques et environnementaux** »

« L'abandon des énergies fossiles et le recours aux (énergies) renouvelables sont inéluctables ! **J'ai décidé d'être partie prenante afin d'avoir mon mot à dire et d'en bénéficier** »

On entend que les énergies renouvelables sont beaucoup plus chères que les énergies fossiles. C'est un malentendu lourd de conséquences. **Dans le prix des énergies renouvelables est comprise l'entièreté de leurs coûts** (jusqu'au démantèlement du matériel de production et à la remise en état du terrain), alors que dans le prix du pétrole, du gaz ou du charbon, (du nucléaire), ce n'est pas le cas : vous ne payez pas pour les 200 millions d'années qu'il a fallu pour constituer le stock, vous ne payez pas pour les marées noires, pour les guerres qui ont déjà commencé et qui s'aggraveront encore afin de s'approvisionner en pétrole, et vous ne payez pas non plus pour la charge environnementale catastrophique produite par ces énergies fossiles (Bertrand Piccard, initiateur du Solar Impulse – un avion capable de voler sans une goutte d'essence ! –, *Changer d'Altitude*, p.288, Stock)

## L'éolienne citoyenne de Hardi Mont (Vilencourt) : un projet voisin similaire

Le 11 février 2015, au terme d'une année d'un chantier sans problème, la coopérative Hardi Mont a mis en service son éolienne citoyenne.

Elle fait partie d'un parc de 6 machines, toutes situées le long de l'autoroute E609.

Cette éolienne bénéficie d'une technologie de pointe, répondant aux exigences actuelles. Celles de Vents d'Ouest et de tout le parc éolien de Venfort seront du même type.

Avec ses 150 m de hauteur, pales comprises, et une puissance de 2 mégawatts, elle satisfait les besoins d'environ 1.500 familles et participe à la réduction des gaz à effets de serre.

370 coopérateurs pour Hardi Mont, 460 pour Vents d'Ouest : dans notre paysage provincial, les éoliennes de ces 2 coopératives sont là pour témoigner de la volonté citoyenne de s'engager dans la production d'énergies respectueuses de l'homme et de l'environnement.

**Des femmes et des hommes, de simples citoyens au sens le plus noble du terme, participent à la gestion des ressources et de leur territoire de vie »**

# Le parc éolien de Venfort en 10 points-clés

Permis accordé pour **6 éoliennes situées le long de l'autoroute E609**. Un seul et exclusif parc sur le territoire de la commune.

**100.000 euros par an** : c'est le revenu estimé pour la commune sous forme de location de terrains et de taxes sur les éoliennes.

Production du parc = consommation de **100.000 foyers**, c'est-à-dire plus que Venfort, Cielle et Rapignies. Un grand pas vers notre autonomie énergétique !

Possibilité pour le citoyen d'**acheter l'énergie produite** par l'éolienne de Vents d'Ouest.

Projet citoyen développé par la coopérative Vents d'Ouest et reconnu **exemplaire** par les experts indépendants de l'Université.

**Projet respectueux des habitants et de l'environnement** par des mesures d'atténuation et de compensation (restauration de haies, mardelles, vergers,...).

**Utilisation d'une technologie propre et sûre** pour produire de l'énergie qui ne pollue pas notre environnement (sols, airs et rivières). **L'empreinte carbone de la construction, de l'entretien et de la démolition d'une éolienne est effacée en une seule année !**

- Impact positif sur l'environnement et sur la réduction d'émissions de CO2.

**Aucun impact sonore supplémentaire** vu l'implantation le long de l'autoroute.

**Absence de flashes** au sommet des éoliennes (sauf en cas d'exercices militaires).

**Technologie de pointe et d'avenir, créatrice d'emplois nouveaux.**

**Le vent est gratuit et inépuisable.  
Exploitions cette ressources ensemble !**



# NON, le permis éolien sur Venfort n'est pas octroyé

*Nous nous excusons de vous envoyer un simple document, sur papier recyclé, et non un somptueux triptyque comme les promoteurs Vents d'Ouest l'ont fait récemment.*

*Simple citoyens, au sens le plus noble du terme, nous participons à la gestion réellement parcimonieuse de notre territoire de vie (sic).*

*Certains le prétendent, d'autres le font...*

---

Il y a quelques mois, vous avez reçu, à plusieurs reprises, dans vos boîtes aux lettres des informations concernant le premier parc éolien projeté sur notre territoire communal entre Venfort-le-Long et Latrival.

Vous êtes également très nombreux, partout dans les différents villages de la commune, à avoir manifesté **vo**tre opposition à ce projet en signant une lettre qui fut remise aux autorités dans le cadre de l'enquête publique.

Nous revenons vers vous pour vous informer de l'évolution de cette affaire, la Commune ayant omis de le faire dans son dernier bulletin...

Par le vote courageux de trois échevins (A.M. Traquet, G. Gode-droid, P. Laruelle) qui ont entendu les critiques fondées de leurs concitoyens, l'avis remis par la commune est négatif. Vote courageux, car après le lobbying intense exercé, comme à l'habitude, par les promoteurs depuis plusieurs années (déjà sous la précédente majorité), il n'était pas évident de réévaluer l'utilité ou plutôt l'inutilité de ce projet pharaonique.

Ce projet occasionnerait beaucoup de dégâts locaux à notre charge au profit d'investisseurs très majoritairement extérieurs, pour une production faible, chère et aléatoire qui ne résoudra en rien l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement en électricité tant au niveau national que local.

---

Quant à la diminution des gaz à effet de serre, cela reste encore à démontrer étant donné la nécessité de compenser la production éolienne intermittente via des moyens habituellement polluants (cfr. le grand retour des centrales à charbon en Allemagne).

**Le fonctionnaire délégué de la Région wallonne a, quant à lui, remis un avis favorable, ce qui explique l'emballement et les cris de victoire des adeptes du vent.**

Mais les choses ne sont pas dites pour autant. Des citoyens opposés à ce projet ont introduit un recours.

Ils ont pris pour ce faire le conseil d'un bureau d'avocat et lui ont remis leurs arguments, fruit d'un travail de documentation mené depuis plusieurs mois et de l'analyse du volumineux document de l'étude d'incidence rédigé pour les promoteurs.

Le cheminement de cette procédure est assez long et il faudra donc encore attendre de nombreuses semaines la décision du Ministre de l'Aménagement du territoire (C. Di Antonio)

---

**L'information que vous donne Vents d'Ouest en annonçant l'octroi du permis est inexacte, voire abusive.**

---

Le nombre considérable de lettres d'opposition reçues, essentiellement de citoyens habitant la commune, contrairement à celles en faveur de Vents d'Ouest reçues de communes extérieures, renforce notre détermination.

Le combat peut encore être long et onéreux, car l'adversaire sera également très déterminé ; il pourra également déposer des recours. N'oublions pas qu'au-delà de la société lucrative Vents d'Ouest, cheval de Troie dans cette affaire, se profilent des sociétés également commerciales (TrabelElec, EcoVentus), mais autrement plus puissantes financièrement et politiquement.

Plus que la production locale d'électricité, ou le sauvetage de la planète invoqué par Vents d'Ouest et consorts, c'est de « gros sous », de lucre, dont il s'agit, malheureusement aux mépris d'une partie importante des citoyens de notre commune. Les effets délétères sur les populations voisines de ces parcs éoliens sont de plus en plus nombreux et reconnus. Ces machines sont loin d'être aussi écologiques, propres et efficaces que ce que l'on essaie de nous faire croire.

*A force de vouloir faire surfer continuellement les citoyens sur la « vague verte » elle se transforme en véritable tsunami qui engloutit l'esprit critique !*

**Nous n'acceptons pas les slogans lénifiants et simplistes des adeptes du vent.**

Avec vous, nous comptons maintenir un cadre local de vie agréable, et ne pas le sacrifier à un fétichisme coûteux, inefficace et trompeur.

*Gardons le nôtre*

Le collectif citoyen Venfort Gagnant

---

## Contenu du dossier transmis par le premier échevin, M. André-Marie Traquet

Présentation du dossier au départ d'articles de presse et de notes personnelles du premier échevin.

**DOSSIER**

**EOLIENNES**

**COMMUNE DE VENFORT**

## *Notes personnelles. AMT*

*2008*

*Commune interpellée par des promoteurs éoliens qui veulent installer des machines le long de l'autoroute E609 entre Fauchy et Latrival.*

*Point abordé au conseil communal de février. Le bourgmestre Létroit n'a pas dit grand-chose sur le dossier. C'est surtout Lucas Weber (échevin de l'environnement) qui va s'en occuper. Notre groupe, dans l'opposition, attend de voir...*

*2009*

*Déclassement par la Défense nationale de la zone de survol à basse altitude couvrant notre Commune. Cela permettra l'implantation des éoliennes.*

*Janvier 2010*

*Collège Communal de janvier. Nous apprenons que Lucas Weber a demandé aux promoteurs de présenter leurs projets devant la CCATM et de se positionner par rapport aux critères d'une grille d'évaluation : productible, nombre d'éoliennes sur terrains communaux, distance des habitations, capacité du développeur à proposer des solutions pour aider la Commune à monter dans le projet et niveau de participation de la Commune et des citoyens.*

*Mars 2010*

*Courrier de 6 riverains adressé au Collège communal. Extraits du courrier que j'ai pu obtenir.*

~~~~~  
L'énergie du vent n'appartient à personne en particulier et doit être considérée comme une ressource universelle. Elle ne peut donc faire moralement l'objet d'aucune appropriation par un promoteur privé à son seul bénéfice. Son exploitation doit se faire dans le respect de règles visant à maximiser son potentiel tout en gardant les nuisances à leur niveau minimal tant pour l'environnement que pour les habitants.  
~~~~~

*Avril 2010*

*La Cellule de Développement Durable de la province a confirmé l'intérêt du site de Venfort pour l'éolien. Nous serions le 3<sup>ème</sup> site le plus intéressant de la province. La Commune, et l'échevin Lucas Weber, poursuit dans son intention de soutenir l'implantation d'un parc d'éoliennes.*

*Septembre 2010 et octobre 2010*

*Organisation de deux réunions d'information publique (les deux premières). On y a entendu les deux promoteurs concurrents qui étaient en lice (la société TrabelElec et un consortium Zonder-Wolken & EcoVentus).*

*Difficile de dire pour l'instant qui va l'emporter. Certains insistent pour que les citoyens obtiennent un engagement pour une participation publique-citoyenne significative.*

*2011*

*Le dossier éolien continue son petit bonhomme de chemin...*

*La Commune tente une conciliation entre les deux développeurs, afin d'éviter le blocage qu'aurait suscité la poursuite de deux projets concurrents.*

*Fin 2011*

*La conciliation a abouti. Il n'y a plus qu'un seul projet éolien en développement à Venfort pour un parc situé le long de l'autoroute E609 et à proximité de Venfort-le-Long et de Latrival (le site de Fauchy a été abandonné).*

*Janvier 2012*

*Une coopérative s'est constituée au départ d'habitants de Venfort et des communes voisines. Ils l'ont appelée : Vents d'Ouest.*

*La coopérative s'est portée candidate en tant que co-développeur du projet. Le Collège communal de Venfort a émis un avis favorable, et soutient Vents d'Ouest dans la négociation avec Trabellec et EcoVentus. Objectif : aboutir à un accord de collaboration.*

*Octobre 2012.*

*Nous avons remporté les élections ! Belle victoire : 51% des électeurs venfortois ont voté pour notre liste « Oser ». J'ai obtenu presque 900 voix (2<sup>e</sup> score, juste derrière la nouvelle bourgmestre, Marie Rivesaltes). Je suis désigné premier échevin. A nous de gérer (entre autres...) le dossier éolien. Ce ne sera pas si facile que cela. Je le sens...*

*Juin 2013.*

*La Commune organise une réunion d'information préalable de la population au sujet de la demande de permis unique introduite par Vents d'Ouest.*

## Réunion d'Information Préalable (RIP) de la population concernant une demande de permis unique relative à l'implantation de 7 éoliennes

Les Sociétés :

TrabelElec Belgium SA, dont le siège social est situé Wellingtonlaan 451 à Oostende

EcoVentus SPRL, dont le siège social est situé rue du Diable Vert 23 à Corvisart

Vents d'Ouest SCRL, dont le siège social est situé rue Saint Archibald 12 à Venfort

Informent la population qu'elles prévoient d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 7 éoliennes, accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques, sur le territoire de la Commune de Venfort.

Le projet se situe entre Venfort-le-Long et l'Autoroute E609, aux lieux-dits « Ti-Château » et « Devant Long Pré ».

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, cette demande de permis doit faire l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public, à laquelle chacun est invité à assister.

**La réunion d'information du public se tiendra le mardi 25 juin 2014, à 20 heures, en la salle « L'Amitié », à Venfort-le-Long.**

Cette réunion a pour objet :

1. de permettre aux demandeurs de présenter leur projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de :

- TRABELELEC BELGIUM SA – Bart VANLOO, Wellingtonlaan 451 à Oostende et/ou [bvl@trabelelec.be](mailto:bvl@trabelelec.be)
- ECOVENTUS – Amédée LHEUREUX (tél. : 096/452.687)
- VENTS D'OUEST – Arthur LEBRETON, Président du Conseil d'Administration (tél. : 0435/11.22.33)

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit, au Collège Communal de Venfort, rue du Potelet à Venfort (avec copie, à l'une des sociétés demandereses, adressées aux personnes de contact mentionnées ci-dessus) et ce, dans un délai de quinze (15) jours, à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au 10 juillet 2014 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

*Octobre 2013*

*Nous avons reçu une pétition. Quarante habitants de Venfort sont venus à la Maison communale avec un peu plus de 350 signatures contre le futur projet éolien.*

*L'opposition se durcit. Un Collectif s'est créé : Venfort Gagnant. Visiblement, ils entendent prendre part au débat public. Leurs récriminations : le bruit et la qualité paysagère des lieux ; pas d'accord pour un éolien porté par des promoteurs industriels.*

*Cela dit, le projet actuel doit inclure une participation citoyenne à concurrence de 25%.*

*Le débat est relayé dans la presse locale (La Campagne ; Le Fleuve). Je sens que cela ne va pas s'arrêter de sitôt...*

**La Campagne**

**vendredi 18 octobre 2013**

Venfort

## **Mobilisés contre le projet éolien !**

Astrid Laurent



« Que va-t-il advenir de notre belle campagne ? Une zone industrielle ? ». Un peu plus de 350 citoyens de la commune se rebiffent. Les éoliennes ? Ils n'en veulent pas. En tout cas, pas dans leur jardin. Jusque-là, ils alignaient les réunions d'ordre privé pour préparer au mieux leur plan de bataille. La première de leurs actions a été de déposer jeudi soir une pétition contre le projet éolien de Venfort, en début de conseil communal. Ce projet prévoit l'installation de sept éoliennes au nord-ouest de Rihain (à droite de l'E609 en direction de Cologne), sur les hauteurs, entre Latrival et Venfort-le-Long. TrabelElec, EcoVentus et Vents d'Ouest sont les co-développeurs de ce projet.

Les citoyens n'ont premièrement pas digéré de ne pas être clairement informés de la réunion d'information publique. Deuxièmement, que l'implantation des éoliennes se fasse aussi près de leur village. « Ces éoliennes sont gigantesques. Elles font 150 mètres de haut, pales comprises. Et il y en a sept ! Nous sommes favorables aux énergies renouvelables. Mais pas au détriment de nos villages, de notre qualité de vie, de notre campagne et surtout de notre santé », ont-ils clamé. Non au grand éolien. Oui au petit éolien, pourrait-on ainsi résumer. Et l'éolienne citoyenne de Vents d'Ouest ? « Elle entre dans le lot des éoliennes industrielles », répond Mathieu Marteau, propriétaire d'une petite éolienne privée.

En Région wallonne, la distance minimale entre un mât d'éolienne et une zone d'habitations est pourtant passée de 450m à 600m. « Pour les zones d'habitat, précise Mathieu Marteau. Mais pas pour une maison située en zone agricole ».

Les citoyens n'ont pas fait de vagues. Ils ont simplement déposé leur pétition accompagnée d'un discours. Mais ils n'en resteront pas là. Ils attendent la réception de l'étude d'incidences, sur laquelle ils ne manqueront pas de réagir. De même, ils se prononceront sur la nouvelle cartographie de l'éolien. Juste avant la séance du conseil communal, une présentation à huis clos de cette cartographie a d'ailleurs été donnée aux conseillers par un facilitateur éolien. Les riverains des zones à potentiel éolien ont jusqu'au 30 octobre pour donner leur avis par courrier.

Venfort

## Venfort Gagnant veut gagner son combat contre les géants

Robert Stenay

La cartographie de l'éolien initiée par le Gouvernement wallon soulève des vents de protestation dans plusieurs communes de la province. Venfort n'y échappe pas. Mais ici, c'est surtout un projet local d'implantation de sept éoliennes de 150 mètres de haut entre Venfort-le-Long et Latrival qui fait réagir Venfort Gagnant, un collectif de citoyens.

Voici ce que pourrait donner le projet selon Venfort Gagnant.



Plusieurs communes de la province ont déjà rejeté la cartographie de l'éolien définie par la région wallonne.

A Venfort également, le vent de la contestation s'est levé. Venfort Gagnant, un collectif de citoyens qui compte actuellement 18 membres actifs, s'oppose à ce cadre éolien wallon, comme il est présenté actuellement (voir ci-dessous). Mais ce qui préoccupe surtout en ce moment Venfort Gagnant, c'est un projet d'implantation d'un premier lot de sept éoliennes entre Venfort-le-Long et Latrival. Il faut dire que les «mastodontes» prévus dans le projet ont une hauteur de 150 mètres...

Une réunion d'information préalable a eu lieu fin juin. «*Mais peu de personnes ont été informées de celle-ci...*», déplore Mathieu Marteau et Nicolas Hallut, deux membres du collectif Venfort Gagnant. Ceux-ci craignent les nombreuses nuisances -bruit, impact sur le paysage... – qui pourraient découler de l'implantation de ce parc éolien. «*Je suis en train de construire une maison dans la commune. Depuis ma chambre, j'aurai une vue directe sur les sept éoliennes. Je vais devoir aussi supporter le mouvement des pales des éoliennes, le bruit qui en découlera...*», s'inquiète Nicolas Hallut. «*Attention : nous ne sommes pas contre l'éolien*, précisent-ils. *Mais nous sommes contre les éoliennes industrielles et contre l'éolien on-shore (sur terre, NDLR). Les éoliennes sont peu rentables par rapport à l'impact environnemental qu'elles représentent* », commentent les deux membres du collectif.

13 novembre 2013.

Conseil communal de novembre.

Nous avons approuvé le cahier spécial des charges et choisi le mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet qui réalisera l'étude d'incidences du projet éolien à Venfort.

Nous avons souligné que le résultat de l'étude devra faire l'objet d'une présentation devant le Conseil communal en présence de représentants de Vents d'Ouest, de Venfort Gagnant et des riverains du village de Latrival.

Décision approuvée par 13 OUI (Mme Rivesaltes, M. Traquet, M. Godefroid, Mme Petitval, M. Laruelle, M. Carton, Mme Caution, M. Letien, M. Létoit, M. Petit, M. Vallet, Mme Waals, Mme Zélate) et 3 NON (Mme Ockrent, MM. Dupont et Weber).

20 novembre 2013

Le conseil a émis un avis défavorable sur la cartographie de l'éolien en Wallonie.

Il n'y a que Lucas Weber (échevin de l'environnement lors de la précédente législature) qui a voté pour.

Avant le conseil, nous avons pris soin d'organiser une enquête publique. Pas vraiment un grand succès mais quand même 49 courriers d'habitants de Venfort rentrés à la Commune, « avec environ 1/3 d'avis positifs et 2/3 d'avis négatifs », comme l'a précisé ma collègue Echevine en charge du dossier.

Beaucoup de monde dans la salle communale : des pros et des anti-éoliennes sont venus en nombre.

La Bourgmestre a dû rappeler qu'il ne s'agissait pourtant pas du projet venfortois, mais du cadre éolien. « Au sein du Collège, nous avons effectué un travail posé, objectif. Nous nous sommes laissé le temps de la réflexion. Et il faut éviter les amalgames entre les éoliennes, de façon générale, et le cadre cartographique éolien et le projet venfortois. Ce sont trois choses différentes » (Marie Rivesaltes, notre Bourgmestre).

*Il a fallu aussi qu'Amélie Petival, ma collègue échevine en charge de l'énergie et du développement durable précise que « le projet éolien venfortois fera l'objet en 2014 d'une enquête publique, avec une réunion d'information et une consultation des citoyens sur base d'une étude d'incidence. La commune va désigner un bureau d'étude qui en fera une analyse scientifique et critique. Celle-ci sera présentée au conseil en présence des représentants de Vents d'Ouest, de Venfort Gagnant et des pétitionnaires ».*

*Concernant le cadre éolien, nous avons pris soin de bien justifier notre avis négatif.*

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 NOVEMBRE 2013

*Présents :*

*M. Justin LEDOUX*

*Mme Marie RIVESALTES*

*Mr André-Marie TRAQUET, Mr Gérard GODEFROID*

*M. Emile CARTON, Mr Pierre LARUELLE*

*Mme Elsa VERBOVEN*

*Mr André LETROIT, M. Pierre DUPONT, M. Lucas WEBER*

*Mme Célia ZELOTE, Mr Henri LETIEN, Mr Gilles PETIT,*

*Mr Paul VALLET, Mme France OCKRENT, Mme Amélie PETITVAL,*

*Mr Sébastien LECOMTE et Mme Claudine CAUTION*

*Président ;*

*Bourgmestre ;*

*Echevins ;*

*Présidente du CPAS ;*

*Conseillers communaux ;*

*Mme Raphaëlle DI FERRO*

*Directrice générale ;*

*Excusés ou absents :*

*Mme Emmanuelle WAALS*

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

#### **Point n°3 Cartographie de l'éolien en Wallonie : avis du Conseil communal**

Le Gouvernement a décidé de se doter de 3 outils pour encadrer cette nouvelle politique, à savoir :

- Un nouveau cadre de référence pour
- Une carte positive traduisant le cadre actualisé ;
- Un décret ;

Considérant que ce cadre éolien actualisé a été approuvé par le Gouvernement wallon le 21 février 2013 et modifié par décision du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 ;

Vu que cette carte positive est un document cartographique accompagné du dossier méthodologique ayant servi à son élaboration ; que ce document a pour but de donner un cadre de planification à la mise en œuvre du programme éolien à l'horizon 2020 ;

Vu que la cartographie des zones « favorables » est le résultat du croisement d'un ensemble de critères d'exclusion avec des zones de vent suffisants ;

Vu que le Cabinet du Ministre précise dans son courrier que les zones identifiées favorables ont une valeur indicative ; que des éoliennes pourraient être implantées en-dehors de ces zones dès lors que le projet respecterait la législation en vigueur (évolution des contraintes, dérogation en zone forestière, etc.) ;

Considérant que le futur décret relatif à l'implantation des éoliennes décrira les modalités du mécanisme de gestion des projets éoliens en Wallonie ;

Considérant que le nouveau dispositif reposera sur une carte des lots (30 sur la Wallonie) avec un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence de l'objectif de 3.800GWh/an ;

Vu que ces 30 lots, auxquels sont affectés un productible spécifique minimum à réaliser, seront ouverts à des projets d'implantation qui devront répondre au cahier des charges du lot, à l'issue d'une procédure d'évaluation des incidences des projets et d'une enquête publique ; que chaque lot sera attribué au projet le plus pertinent tant en termes de productible qu'en termes de respect de la qualité de vie des citoyens et d'ouverture à participation citoyenne et communale ;

Vu que le territoire de Venfort est concerné par les lots numéro 11, 15 et 16 ;

Considérant que dans le lot 11, il n'y a pas de zone favorable sur la commune de Venfort ;

Considérant qu'une petite partie de la commune se trouve dans le lot 15, il s'agit de la partie ouest, Sansouci – Venfort-Station – Laveu ;

Considérant que la majorité du territoire de la commune de Venfort est reprise dans le lot 16, avec principalement la commune de Vilencourt et la commune de Rapignies ;

Considérant que l'objectif pour cette zone, donc pour les 3 communes, est de 47 GWh/an, c'est-à-dire 10 éoliennes de 2 MW (mât 100 m de haut) ou 7 éoliennes de 3,2 MW (mât 150 m de hauteur) ;

Considérant qu'une enquête publique a été organisée sur le territoire communal de Venfort ; que des avis ont été publiés aux endroits habituels d'affichage et sur le site internet de la commune ; que ces avis stipulaient que les documents faisant l'objet de l'enquête ainsi que les documents liés étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet du SPW-DGO4, à savoir :

- La carte positive de référence traduisant le cadre actualisé (objet de l'enquête)
- La carte des lots croisée avec les zones favorables, à différentes échelles ;
- Une fiche synoptique par commune ;
- Le dossier méthodologique ;
- Le rapport sur les incidences environnementales ;
- Le cadre de référence ;

49 courriers ont été reçus par la commune, avec environ 1/3 d'avis positifs et 2/3 d'avis négatifs ;

Considérant que la CCATM, commission consultative du territoire et de la mobilité a remis un avis favorable avec des interrogations au niveau du paysage, des normes de bruit, des aspects techniques et du nombre d'éoliennes.

**A l'unanimité moins 1 NON (M. Weber) ;**

**En fonction de tous ces éléments, le CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**De prendre acte que le cadre de référence pour l'éolien a été actualisé et approuvé le 11 juillet 2013 pour tout le territoire de la Wallonie ;**

**De prendre acte que la cartographie de l'éolien associé à ce cadre de référence a été approuvée provisoirement le 11 juillet 2013 par le Gouvernement ;**

**D'émettre un avis défavorable avec les remarques suivantes :**

La Commune de Venfort reconnaît la nécessité d'une transition vers un mix énergétique bas carbone avec une part significative d'énergies renouvelables, une réduction des consommations énergétiques et une sortie programmée du nucléaire. Elle veut participer activement à ces objectifs de transition énergétique qu'elle soutient, pour notre autonomie, pour notre sécurité et notre indépendance financière. Nous ne pouvons cependant pas limiter les efforts de notre commune et des communes wallonnes au grand éolien terrestre et réfutons le fait que « notre région est relativement pauvre en autres sources d'énergies renouvelables » et nous encourageons les économies d'énergie et d'autres sources d'énergie comme la biomasse, le solaire, l'hydraulique ou l'éolien offshore. Nous souhaitons que la Région wallonne mette en place une vraie politique d'encouragement au niveau de la performance énergétique des bâtiments existants.

La carte ne dispense pas d'étudier en détail dans le futur chaque implantation du point de vue de son incidence sur l'environnement et les riverains, mais aussi de son productible et de sa faisabilité technique et ce, dans le cadre d'une étude d'incidence pour chaque projet individuel. La commune de Venfort rejoint l'avis du conseil supérieur de la santé belge que émet des recommandations visant à développer l'énergie éolienne « d'une manière socialement responsable » et conseille, entre autre, de prendre en considération un niveau sonore maximum de 45 db(A) le jour et de 40 db(A) la nuit et des critères par rapport aux ombres stroboscopiques à limiter à 30 heures/an et 30 minutes/jour. Ce niveau sonore est le maximum que l'on accepte à l'extérieur des habitations et nous rejetons le principe des mesures de compensation, comme l'isolation acoustique des habitations.

La commune demande des mesures acoustiques systématiques après implantation et la réalisation d'un suivi médical des populations exposées aux éoliennes, par une instance faisant autorité, afin d'objectiver les nuisances et risques subis en matière de santé publique.

La préservation du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la préservation d'un territoire attractif pour les activités touristiques développées pour la plupart autour d'un environnement de qualité sont des priorités qui amènent la commune de Venfort à rejoindre l'avis du Parc Naturel « Vallée de la Basse-Douce Forêt de Venfort ». Celui-ci recommande, sur son territoire, d'exclure l'implantation d'éoliennes à moins de 750m des zones d'habitat, des zones d'habitat à caractère rural ainsi que des habitations isolées. Cette distance est portée à 1.000m si l'habitat est situé dans le sens des vents dominants par rapport aux éoliennes.

Du point de vue de la biodiversité, nous saluons la proposition d'un protocole de comptage qui permettra une meilleure comparaison des données et la désignation précise des mesures de compensations.

Pour le lot 16, la zone au sud de la sortie 129 de la E609 en direction de Cielle nous paraît comme la plus appropriée sur notre commune du fait des distances élevées aux habitations et de la présence de la zone industrielle, ce qui permet de concentrer les nuisances comme recommandé par le cadre éolien wallon.

Les efforts réalisés pour inclure le citoyen et les communes dans la participation financière doivent être salués. La commune de Venfort salue d'ailleurs tout le travail de la coopérative citoyenne locale Vents d'Ouest qui s'est investi et a contribué à reconnaître les participations citoyennes dans les projets éoliens wallons.

La carte du cadre éolien ne doit pas avoir de valeur réglementaire et nous insistons sur le fait que la commune de Venfort, comme les autres communes wallonnes, pourra émettre un avis négatif sur un dossier qui serait jugé inacceptable, bien que repris sur une zone favorable ».

*Après le Conseil, les discussions sont allées bon train.*

*J'ai pu échanger quelques mots avec les deux parties en présence.*

*Mathieu Marteau, porte-parole du Collectif Venfort Gagnant, m'a semblé satisfait mais toujours méfiant : « Pour arriver à la production d'autant de mégawatts ici, ils vont commencer par 7 éoliennes et comme Venfort est encerclé, nous allons nous retrouver, si ça tombe, dans 5 ou 10 ans, avec 20 éoliennes autour de nous. Et ça nous n'en voulons absolument pas ».*

*Le président de la coopérative Vents d'Ouest, Arthur Lebreton, m'a dit qu'il était très déçu de l'avis négatif rendu par le Conseil communal, tout en relativisant la portée de cet avis : « C'est un avis sur la cartographie, elle doit accompagner un décret qui devrait être voté au Parlement wallon. Donc, c'est un processus législatif qui est en cours. Or le projet est à l'étude depuis plusieurs années. Il est pour l'instant indépendant de ce processus législatif ».*

*Deux jours plus tard, Vents d'Ouest a réagi plus vivement, par presse interposée.*

*Lucas Weber n'est pas très heureux non plus...*

« Nous nous inquiétons du climat de peur que certains tentent de propager et de ses conséquences pour nos relations futures dans nos villages. Vents d'Ouest s'insurge contre la campagne de désinformation organisée contre tout ce qui touche à l'énergie éolienne et au projet de Venfort. Nous dénonçons le contenu des tracts au sujet de la cartographie. Non, Venfort ne sera pas cerné par les éoliennes. Pour deux raisons : d'une part, il suffit d'un parc et demi comme celui de Venfort pour atteindre l'objectif des 47GWh en 2020 pour toute la zone d'habitat de référence (Venfort et les communes avoisinantes : Cielle, Gerberoit et le nord de Vilencourt). D'autre part, tout projet fera l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement. Celle-ci imposera des contraintes en matière de covisibilité de parcs et d'azimut libre de toute éolienne pour chaque village. La cartographie est donc indicative ».

Venfort

## Ne pas tout mélanger !

Astrid Laurent

« Pro-nucléaires ? Je n'ai jamais dit cela ». Le conseiller venfortois de la minorité, Lucas Weber, souhaite revenir sur la perception de ses propos qui a été faite par André Baltus, du Collectif *Venfort Gagnant*. « Je n'ai jamais dit que les détracteurs du projet éolien

étaient des pro-nucléaires, comme l'a indiqué dans vos colonnes André Baltus (NDLR : ce dernier a déclaré : « Nous n'avons pas apprécié que Lucas Weber nous fasse passer pour des pro-nucléaires »). J'ai simplement souligné que leur argumentation va à l'encontre du développement des énergies renouvelables, alors qu'ils se disent pour ».

Rappelons que le collectif de citoyens opposé au projet éolien de Venfort, se dit opposé au grand éolien, mais favorable au développement du petit éolien.

*Janvier 2014.*

*Nous venons d'apprendre que de nouveaux promoteurs veulent implanter un autre projet éolien à Venfort. Nous organisons une réunion d'information le 11 février sur les deux projets concurrents.*

*Le nouveau projet émane de l'ASBL ADAM (Agir Durablement Avec Méthode). L'ASBL a été créée il y a un peu plus de dix ans. Ils avaient mené à bien un projet local de construction d'une éolienne destinée à assurer l'autonomie énergétique d'une commune hennayère.*

*Leur projet sur Venfort prévoit deux parcs éoliens : un en bordure de l'autoroute ; l'autre près de Venfort-le-Long.*

Venfort

## Le privé investit l'éolien

Astrid Laurent

La Commune de Venfort a respecté ses obligations légales, en relayant la tenue de deux réunions d'informations concernant deux nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune.

« S'il y avait quinze demandes, on ferait la démarche pour quinze affichages. C'est une obligation légale, souligne la bourgmestre. Ces deux nouveaux projets ? Un peu surprenant, parce qu'ils sont arrivés vite, sans

crier gare ». La bourgmestre tient également à rappeler : « Tous ces projets éoliens sont des initiatives privées, même si la commune s'était un peu engagée avec Vents d'Ouest ».

En 2010, au moment de négocier la fusion de deux projets concurrents (d'un côté, celui de TrabelElec et de l'autre, celui de ZonderWolken&EcoVentus), Vents d'Ouest avait été habilité par le collège venfortois à représenter la commune dans les négociations.

Par après, la Commune s'est engagée financièrement dans le procédé participatif de Vents d'Ouest, comme d'autres communes de la région.

Venfort

## Des projets éoliens à faire tourner les têtes

Astrid Laurent

L'arrivée de deux nouveaux projets éoliens a surpris pas mal de monde à Venfort. Derrière l'ASBL ADAM, on trouve Aloys Rainette. Ce dernier n'est pas inconnu dans le monde de l'éolien. Il a mené à bien l'implantation d'une éolienne citoyenne à Ridelle, et a tenté d'entrer en concurrence avec le projet éolien de Haut-Menil, mené par EcoVentus.

### Rainette favorable à une coopérative

Pourquoi maintenant s'intéresser à Venfort ? « C'est la région dans laquelle je vis depuis 40 ans, répond-il. Pourquoi vendre notre vent à d'autres ? Un point ex-

*trêmement important à mes yeux est le développement endogène des éoliennes. Nous voulons développer à Venfort un système sur la base de ce que nous avons fait à Ridelle ».*

Sauf que l'éolienne citoyenne de Ridelle, l'ASBL a fini par la vendre à une société commerciale distributrice d'énergies diverses. « Sans être une coopérative, on fonctionnait comme une coopérative, assure Aloys Rainette. Mes associés voulaient vendre pour une question d'argent. Moi, je voulais vendre pour pouvoir développer d'autres projets ».

Parmi ces projets, ceux de Venfort donc « où l'ensemble des éoliennes appartiendrait à une coopérative », précise Aloys Rainette.

Nous reviendrons sur ces deux projets après la tenue des réunions d'information.

Venfort

## Vents d'Ouest : confiants dans le projet citoyen

Astrid Laurent

La coopérative citoyenne Vents d'Ouest ne s'inquiète pas outre mesure de l'apparition de deux autres projets concurrents au leur. Risquent-ils à terme d'être sélectionnés ou de ralentir leur projet ? « On est assez serein par rapport à cela, répond Arthur Lebreton,

président du Conseil d'administration. A vrai dire, on ne voit pas ces projets comme concurrents, même si techniquement ils sont incompatibles avec le nôtre ».

Vents d'Ouest attend la tenue des réunions d'information pour en apprendre davantage. « Même entre eux, ces deux projets sont incompatibles, poursuit le président du CA. Ils se neutralisent mutuellement. Pour nous, ils sont tout simplement irréalistes. C'est pourquoi nous attendons surtout de voir ce qui va être expliqué lors des réunions d'information ».

*Février 2014.*

*La réunion d'information est prévue le 11 février. Le 10 février, veille de la réunion, la coopérative Vents d'Ouest a déposé une demande de permis unique pour un parc de 7 éoliennes.*

Venfort

## Avis de vents forts à Venfort

*Astrid Laurent*

Vents d'Ouest a déposé ce lundi matin au service urbanisme de la commune de Venfort une demande de permis unique pour le parc de sept éoliennes situé entre Latrival et Venfort-le-Long, le long de l'autoroute E609.

Le dossier, ficelé depuis quelque temps déjà, aurait encore pu attendre. Mais de nouveaux impératifs ont accéléré son dépôt.

Depuis 2011, Vents d'Ouest s'attelle au montage de ce projet. « *Il est pour nous le meilleur compromis possible entre les impératifs techniques, financiers, environnementaux et sociaux* », argumente Arthur Lebreton, président du Conseil d'administration. La Commune doit transmettre le dossier à la Région wallonne. Le fonctionnaire régional dispose d'un délai de 20 jours pour déclarer ou non la complétude du projet. Il sera alors soumis à une enquête publique qui durera 30 jours. A partir de là, la Région wallonne dispose d'un délai de 140 jours pour octroyer ou non le permis. Des recours peuvent bien entendu retarder la réalisation du projet. « *On ne les craint pas, on les attend* », lance Arthur Lebreton. « *On remarque que pas un seul*

*projet ne s'est déroulé sans recours. On serait bien chanceux* », ajoute Jean-Marie Leblanc.

### « Pas une association d'investisseurs »

A ce jour, la coopérative Vents d'Ouest compte près de 400 coopérateurs. « *Nous sommes une coopérative ouverte et citoyenne, pas une association d'investisseurs*, lance Arthur Lebreton. *N'importe qui peut acquérir des parts (100€ la part) et devenir coopérateur* ». Les administrateurs comptent qu'une éolienne coûte entre 4 et 5 millions d'€. Sur fonds propre, Vents d'Ouest devrait donc avancer 800.000€ par éolienne. Vents d'Ouest pourrait faire appel à d'autres coopératives pour aider à financer une éolienne, si besoin. Mais on n'en est pas encore là. Avant la réalisation, le chemin sera encore long et laborieux.

Il a déjà été semé d'embûches jusqu'ici. Il a fallu trouver un compromis entre deux projets concurrents. C'est là qu'est né le partenariat unissant Vents d'Ouest, TrabelElec et EcoVentus. Il a fallu aussi remodeler le projet qui devait initialement s'étendre jusqu'au lieu-dit « *Dé drî la Haye* ». Mais la présence du Busard de Montagu et de chauve-souris en a décidé autrement. Amputé de sa partie sud, le projet de parc éolien s'est densifié dans sa partie nord, pour se limiter finalement à sept éoliennes. Enfin, si la Région wallonne l'accepte.

*Février 2014.*

*Les deux réunions d'information (une pour chaque projet) ont été un succès de foule... Entre 300 et 350 personnes présentes dans la salle des fêtes de Venfort-le-Long.*

*Le projet de l'ASBL ADAM n'a pas suscité un grand enthousiasme... c'est le moins qu'on puisse écrire...*

Venfort

## Les projets emportés par un vent de contestation

Astrid Laurent

Beaucoup d'interrogations sur la cohérence des deux projets éoliens proposés par l'ASBL ADAM à Venfort. Une franche opposition également.



Ils étaient entre 300 et 350 personnes à assister aux deux réunions d'informations concernant les deux nouveaux projets éoliens sur Venfort, mardi soir. Entre les riverains qui ne veulent pas voir d'éoliennes près de chez eux et les personnes qui soutiennent ouvertement ou moins ouvertement le projet de Vents d'Ouest, il n'y a eu guère de monde pour apporter un vague soutien aux projets d'Aloys Rainette. A vrai dire, personne. De 18h30 à 22h30, on a assisté à une véritable volée de bois vert, mais aussi à ce qui s'apparente à une tempête dans un verre d'eau.

Les deux projets éoliens proposés par Aloys Rainette, au nom de l'ASBL ADAM, sont assez flous : au niveau du plan financier, des promoteurs du projet et de l'implantation des éoliennes elles-mêmes. Les promoteurs proposent deux parcs. Un sur le même site que

Vents d'Ouest et ses partenaires. Un autre du côté du lieu-dit « Dè dri la Haye ».

Précisons d'emblée que ces trois parcs ne pourront pas être menés de front. Ils se neutralisent l'un l'autre. Il est fort probable qu'un seul aura la possibilité de voir le jour.

### Un projet mort-né

Mardi soir, les promoteurs ont déjà confié vouloir abandonner le projet de parc éolien situé sur le premier site (le même site que celui investi par Vents d'Ouest). « *Il n'est pas dans nos intentions actuelles de prolonger notre étude à ce sujet-là*, explique l'architecte en charge du projet. *Ce deuxième site sera probablement abandonné, parce que des éoliennes sont proches de l'habitat* ». En fait, les promoteurs se rangent à l'avis du conseil communal : pas d'éolienne à moins de 750m de toute habitation et à moins de 1.000m dans le sens des vents dominants. Le site perd donc de son intérêt.

Reste donc le site de « Dè dri la Haye ». Un site qu'en son temps Vents d'Ouest avait également envisagé pour accueillir son parc éolien, mais qui a été recalé lors de l'étude d'incidences environnementales, du fait notamment de la présence de busards de Montagu. « *Vous savez, le monde change*, lance Aloys Rainette. *Y compris les activités en cours dans cette zone et qui attirent les busards. Il n'est pas non fondé de mener une nouvelle étude sur la zone pour actualiser les données en termes de faune et de flore* ». Il reste toujours des busards de Montagu sur cette zone. Ce site ne conviendrait donc toujours pas à l'implantation d'éoliennes.

Un site qui serait recalé, un autre que les promoteurs envisagent d'abandonner : les deux projets perdent alors toutes leurs raisons d'être. Une tempête dans un verre d'eau.

Quoi qu'il en soit, les citoyens disposent d'un délai de quinze jours pour émettre toutes leurs remarques à propos de ces deux projets.

*Mars 2014.*

*La demande de permis unique introduite par Vents d'Ouest a été jugée incomplète par le Département des Permis et Autorisations du SPW. Des compléments sont demandés : des détails techniques, qui n'exigeraient que quelques jours de travail.*

*Selon les informations qui m'ont été transmises, les représentants de Vents d'Ouest restent confiants...*

*13 mars 2014.*

*Incident à Venfort-le-Long. Le climat se dégrade...*

**La Campagne**

**samedi 15 mars 2014**

Venfort

## **Calomnie et propos insultants : le débat sur l'éolien dérape !**

*Astrid Laurent*

Là où des banderoles anti-éolien fleurissaient, un cap est franchi. Un tag sur le pont du chemin de fer attaque Vents d'Ouest et ses coopérateurs.

Entre les anti-éoliens et les pro-éoliens, le fossé se creuse de plus en plus à Venfort. Et particulièrement à Venfort-le-Long, où des anti-éoliens ont franchi la frontière de la légalité.

Ils ont tagué un message sur le pont enjambant les voies ferrées à la sortie de la localité : « *Vents d'Ouest, faux prophètes et vrais profiteurs. Associés corrompus* ». Dans un village paisible, ce message en a choqué plus d'un. Le texte, comme le tag.

Des riverains de Venfort-le-Long, qu'ils soient pour ou contre l'éolien, désapprouvent cette démarche. Les premiers choqués, ce sont bien entendu les coopérateurs de Vents d'Ouest. « *Les propos utilisés sont inacceptables*, commente Arthur Lebreton, président du Conseil d'administration, que nous avons joint hier matin par téléphone. *On n'est plus dans le domaine de lutte contre un projet, mais on touche à des personnes. Ce message dépasse la limite à ne pas franchir. Là s'arrête la limite du dialogue. Ce message est agressif et excessif. Il sort de l'argumentation raisonnée et raisonnable d'un débat. Nous ne pouvions pas rester sans réagir* ». Vents d'Ouest a porté plainte à la police,

*« pour propos injurieux et diffamatoire, précise Arthur Lebreton. Et nous avons organisé ce matin une opération conviviale et de bonne humeur. Nous avons distribué un croissant à tous les automobilistes empruntant le pont, ainsi qu'un flyer rappelant nos fondamentaux. C'était une opération à l'attention des locaux. Nous n'avons pas communiqué là-dessus car nous ne souhaitons pas faire un surévènement de ce tag ».*

### **La commune n'approuve pas**

Pour rappel, Vents d'Ouest, une coopérative de citoyens (et non une secte), est l'un des trois partenaires du projet de sept éoliennes sur Venfort. La coopérative a demandé à la Commune d'enlever l'inscription. « *Le pont du chemin de fer n'appartient pas à la Commune*, précise la bourgmestre. *Nous avons écrit à la SNCB afin de savoir qui se chargera des travaux de nettoyage. Eux ou non* (NDLR : Avec alors remboursement des faits) ».

Pour la bourgmestre, le fossé entre pro et anti-éolien existe déjà. « *Ce tag en est une manifestation extrême, avance-t-elle. Plutôt que de critiquer l'éolien, il s'attaque à ceux qui le défendent. Le fossé est là* ». Quant à la dégradation d'un bien public, la Commune n'approuve évidemment pas. « *La dégradation d'un bien public ne valorise pas l'humain d'une manière générale*, constate la bourgmestre. *Il y a plein d'occasions d'exprimer des avis divergents : les réunions d'information que la Commune a été tenue d'organiser, il y a aussi les sites Web et les réseaux sociaux. C'est décevant de voir des personnes s'en prendre à un bien public. On n'approuve pas* ».

22 octobre 2014

*Lors du Conseil communal, Lucas Weber est intervenu et nous a interrogés sur l'envoi du courrier-pétition de Venfort Gagnant. Ce courrier-pétition est arrivé en même temps que le toutes-boîtes d'information édité par la Commune. « Il ne manque plus que l'agrafe et que les frais aient été partagés ! », nous a-t-il lancé. Nous nous sommes insurgés : « La distribution simultanée du bulletin communal et du courrier de Venfort Gagnant est purement fortuite ! ». Lucas Weber a alors déclaré qu'il « croyait » le Collège communal.*

4 novembre 2014.

*Ultime réunion d'information organisée à Venfort-le-Long. Les experts y présentent leurs analyses environnementales.*

La Campagne

vendredi 7 novembre 2014

Venfort

## Les éoliennes marqueront le paysage local

Astrid Laurent

Les 300 personnes réunies à Latrival ont écouté avec attention l'expertise de l'Université : une des éoliennes ne respecte pas une contrainte.

Les riverains se sont déplacés en masse pour assister à la réunion informelle d'information organisée par la commune de Venfort. Une réunion présentant pour la toute dernière fois au public le projet d'implantation de sept éoliennes, le long de la E609 entre Latrival, Venfort-le-Long et Rihain. Environ 300 personnes ont envahi la salle de l'Aube Dorée à Latrival et ont écouté durant deux heures avec attention et respect la présentation de Vents d'Ouest, l'un des promoteurs du projet, celle du bureau Garrulus auteur de l'étude d'incidences et la contre-expertise de l'Université.

Beaucoup espéraient que l'Université émettrait un avis sur le projet. Mandaté par la commune de Venfort, sa mission n'était pas de porter un jugement sur le projet éolien mais bien de rendre compte de sa lecture critique de l'étude d'incidences. « Une étude globalement conforme aux attentes et qui peut être prise comme modèle », remarque le professeur Gaston Berger. Il a toutefois formulé quelques remarques. « Le projet

éolien présente un impact paysager non négligeable pour certains lieux de vie proche, déclare-t-il. Latrival et Venfort-le-Long seront les plus impactés ». Certaines réserves sur l'éolienne 7, située à hauteur de l'aire d'autoroute de Rihain, ont également été émises : « Une contrainte intégrale n'est pas respectée pour cette éolienne, mentionne Gaston Berger. Elle se situe à 405 m de la pointe de la zone d'habitat de Rihain. Elle est très proche également du site celtique de La Morépire ». Par ailleurs, selon l'étude réalisée par le bureau Auris, dans les cas les plus défavorables, les normes acoustiques ne sont pas respectées. Cette éolienne, comme deux autres, devront être bridées. Voilà pourquoi l'Université préconise, en cas de concrétisation du projet éolien, plusieurs programmes de suivis : sur les normes acoustiques, les champs électromagnétiques et le respect de la biodiversité.

La commune n'a pas non plus donné son avis sur le projet. Elle ne le fera qu'une fois l'enquête publique clôturée (le 28 novembre). Suite à une question citoyenne, les échevins Amélie Petitval et André-Marie Traquet ont par contre précisé combien la commune pourrait gagner si le projet éolien se concrétisait : quatre éoliennes situées sur le territoire rapportent 6 000€ chacune par an. Le conseil communal peut également voter une taxe annuelle maximale de 15 000€ par éolienne.

12 novembre 2014.

*Séance du Conseil communal : avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil communal décide d'admettre en urgence deux points, dont une interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à Venfort.*

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2014

Présents :

M. Justin **LEDOUX**

Mme Marie **RIVESALTES**

Mr André-Marie **TRAQUET**, Mr Gérard **GODEFROID**

Mme Amélie **PETITVAL**, Mr Pierre **LARUELLE**

Président ;

Bourgmestre ;

Echevins ;

Mr André **LETROIT**, Mme Célia **ZELOTE**, Mr Emile **CARTON**,

Mme Emmanuelle **WAALS**, Mr Henri **LETIEN**, Mr Gilles **PETIT**,

Mr Paul **VALLET**, Mme France **OCKRENT**, Mr Sébastien **LECOMTE**,

Mme Claudine **CAUTION**, Mme Lucette **LEFREIN**,

Conseillers communaux ;

Mme Raphaëlle **DI FERRO**

Directrice générale ;

Excusés ou absents :

Mme Elsa **VERBOVEN** et M. Lucas **WEBER**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communal réuni en séance publique :

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil Communal DECIDE d'admettre en urgence les points suivants :

**Point n°14 URGENCE 1 : Interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à VENFORT**

**Point n°15 URGENCE 2 : Modification du règlement prime de fidélité pour fréquentation du parc à conteneurs, année 2015**

(...)

**Point n°14 URGENCE 1 : Interpellation citoyenne au sujet du projet d'implantation de 7 éoliennes à VENFORT**

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité d'accepter d'entendre l'interpellation de Mme Christine SEDAN, demeurant Grand rue 25 à LATRIVAL. Cette dernière motive sa demande d'interpellation introduite auprès du Collège communal hors délai légal par le fait qu'elle souhaitait assister à la réunion d'information informelle organisée le 4 novembre 2014 à la salle « Amon nos autes » à Latrival.

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

Monsieur André-Marie TRAQUET, Echevin de l'Urbanisme,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

OBJET : permis unique pour la construction et l'exploitation de 7 éoliennes à Latrival, Venfort-le-Long et Richeval

Exposé :

Je tiens avant toute chose à remercier le Collège de m'avoir permis de vous interpellier au sujet de l'implantation projetée d'éoliennes dans la commune.

Ma démarche est claire : vous transmettre les trop nombreuses inquiétudes de vos concitoyens concernant l'endroit choisi pour l'éventuelle implantation d'éoliennes dans la commune.

Ni anarchistes, ni guerriers, ni anti-éoliens, nous serions déçus que vous ne teniez pas en compte l'avis des habitants d'un village de votre commune.

Porte-parole du collectif du village de Latrival contre l'endroit choisi pour l'implantation d'éoliennes de dimension industrielle, je tiens à préciser que notre volonté n'est pas qu'elles soient déplacées non plus chez nos voisins de FAUCHY ou VENFORT, mais qu'elles ne trouvent pas place à proximité de nos villages, de nos habitations.

Comment accepter que de tels mastodontes soient dans nos cours et jardins avec toutes les nuisances qu'elles apportent : bruit, infrasons, effets stroboscopiques sur Latrival en matinée et Venfort-le-Long le soir, attaque paysagère visuelle difficilement tolérable, perte de valeur de notre patrimoine immobilier, ... Et même si certains rapports minimisent les nuisances, ce sera finalement aux habitants de notre village de les supporter en permanence pour une période de 20 ans minimum. Que fait-on des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui préconise une distance minimale de 1.500 mètres entre de telles éoliennes et les habitations ? La santé des citoyens n'aurait-elle que si peu de prix ?

Comment considérer que ces éoliennes soient citoyennes quand seuls quelques coopérateurs de la commune adhèrent au projet et que la grosse majorité de ces mêmes coopérateurs ne seront que pas ou très peu contraints de supporter les nuisances que ces éoliennes engendreront ? Comment pourrions-nous tolérer que l'on saccage notre cadre de vie, notre bien-être sur l'autel du profit de certains ou d'un apport pécuniaire pour la commune. Nous sommes inquiets car la commune nous paraît bien silencieuse. Nous n'avons rien entendu de votre part quant à notre pétition. Notre sentiment est celui de la crainte d'un sacrifice d'une partie de la population de la commune.

Après avoir rendu visite aux habitants de notre village, nous constatons que près de 90% des habitants ne souhaitent pas une telle implantation. Je tiens à vous remettre un premier lot de lettres de réclamation récoltées au sein de notre village. Nous aurions pu faire signer nos parents, frères et sœurs, cousins et amis, mais nous ne l'avons pas fait. Nous nous sommes simplement contentés de rencontrer les habitants de Latrival. Dans chaque courrier, vous trouverez le ressenti de vos citoyens par rapport à ce projet. Chacun a pu s'y exprimer librement de manière individuelle, en soulignant les nuisances ou les critères justifiant son choix d'opposition.

Quelles sont nos attentes ? C'est avec force et confiance que nous attendons un avis défavorable du Collège des Echevins quant à l'endroit de l'implantation de telles éoliennes. Car vous ne devez pas nous oublier ;

Nous souhaitons connaître la position du Collège communal.

Va-t-il soutenir les citoyens du village de Latrival ou les sociétés Vents d'Ouest, TrabelElec et Ecoventus ?

Je vous remercie de votre attention.

**Réponse de M. André-Marie TRAQUET, Premier Echevin**

A mon tour, il me revient de vous remercier pour cette interpellation.

Nous sommes très heureux que non seulement vous utilisiez vos droits pour interpellier notre conseil communal, mais aussi le fassiez dans une démarche représentative sereine.

Nous pouvons difficilement ignorer toutes les démarches entreprises individuellement ou collectivement, pour ou contre.

Nous comprenons votre inquiétude par rapport au mutisme de l'ensemble du conseil communal lors de la remise de la pétition, mais il est difficile dans ces circonstances et de manière immédiate, de dégager un avis majoritaire. Soyez certains néanmoins nous portons toute notre attention à toutes les remarques des Venfortois.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas aujourd'hui non plus que vous recevrez une position claire du Collège communal et ce pour plusieurs raisons :

1. L'enquête n'est pas clôturée et il serait inopportun d'exprimer un avis qui pourrait influencer
2. Le Conseil communal tout comme le collège communal est représentatif de la population et donc représentatif de tous les avis par rapport à ce permis
3. Le Collège communal doit prendre connaissance des avis reçus dans le cadre de l'enquête publique, mais aussi de la CCATM et autres organes concertés.

Enfin, soyez certains que nous voulons certainement vous associer à notre réflexion en nous mettant à votre disposition pour une rencontre avec 4-5 représentants de votre collectif.

*28 novembre 2014.*

*Fin de l'enquête publique. La mobilisation des pros et des artis n'a pas faibli.*

Venfort

## Eoliennes : les deux parties rassemblent leurs troupes

*Uldéric Jolitois*

Le dossier portant sur la construction de sept éoliennes, mûri depuis près de cinq ans à Venfort, le long de l'E609, en est pour l'heure à l'enquête publique, qui se terminera le 28 novembre. Le collège communal prendra alors sa décision sur ce projet qui divise les venfortois.

D'une part, la coopérative citoyenne Vents d'Ouest et ses sympathisants qui portent ce dossier avec deux sociétés (TrabelElec et EcoVentus), de l'autre, des opposants regroupés dans deux groupements, le collectif Venfort Gagnant et des habitants de Latrival, qui avaient interpellé le collège le 12 novembre dernier.

Ce lundi matin, c'est Venfort Gagnant qui est venu déposer un gros lot de signatures d'opposants. Cette association a pour le moins « ferrailé » tous azimuts ces dernières semaines pour recueillir un maximum de pétitions, plus de 800.

De son côté, la coopérative Vents d'Ouest déposera également cette semaine une volée de courriers favorables à son projet, « plus d'un millier, nous assure-t-on, et dûment argumentés. »

Ce lundi matin, durant une dizaine de minutes, Claudia Willems (Venfort Gagnant) a expliqué en long et en large les raisons de cette opposition. Elle met en avant les distances insuffisantes entre les éoliennes et les habitations les plus proches. « Il en résulte les nuisances sonores confirmées dans le voisinage de nombreux parcs éoliens. Contre toute attente, la norme de bruit initialement adoptée a été relevée de manière importante par un décret wallon ». Et de rappeler la recommandation du conseil communal venfortois excluant une implantation à moins de 750 m des zones d'habitat, distance portée à 1.000 m si celui-ci est situé dans le sens des vents dominants par rapport aux éoliennes : « Des distances non respectées dans ce projet. »

Venfort Gagnant souligne aussi « la dépréciation immobilière probable, l'atteinte grave aux paysages ruraux et au biotope de notre commune et à notre patrimoine culturel puisque le projet prévoit une éolienne à quelques dizaines de mètres du site celtique de La Morépire ». La dernière raison porte sur « la faible efficacité

productive et le coût excessif de l'éolien, le tout associé à l'indécence générosité des certificats verts émise par la Région wallonne ».

L'échevin André-Marie Traquet a in fine remercié les déposataires, estimant qu'il était important que « chaque citoyen s'investisse dans le cadre légal du dossier. Après le 28, nous nous réunirons plusieurs fois pour en débattre car nous ne sommes pas tous du même avis en collège. Mais il faudra qu'un avis se dégage et ce sera entre le 8 et le 15 décembre. »

Pour être complet, ajoutons que voici quelques jours, le conseil consultatif énergie mis en place par la commune et la commission communale consultative d'aménagement du territoire ont rendu un avis favorable.

### L'ex-échevin en charge du dossier prend position

Comme rarement en province sur cette thématique, le débat fait rage. Le conseiller communal Lucas Weber, qui a porté ce projet en tant qu'échevin durant la précédente législature, a lui aussi adressé un courrier au collège. Il relève que « l'étude d'incidence a été présentée par l'Université comme une très bonne étude et qu'elle mérite même d'être prise en exemple. Ceci dit, un élément phare apparaît comme fondamental dans une vision proactive et nécessaire d'un développement local adapté à une économie européenne en mal de croissance. C'est l'opportunité de disposer sur notre territoire d'une capacité de produire, à partir d'une énergie renouvelable, de l'électricité pour alimenter près de 12.000 ménages. De plus, cette production sera en partie contrôlée par une coopérative citoyenne locale dont nous devons tous saluer l'engagement et le travail. Cette situation est vraiment unique. En mesurons-nous suffisamment les effets sur le long terme en termes d'autonomie, de solidarité et de développement futur ? Dans l'évolution de ce dossier, depuis fin 2009, toutes les étapes au conseil communal, orientées de l'extérieur par la Province dans le cadre de l'étude « GAPPER », ont reçu un accueil favorable dans le cadre d'un débat communal largement favorable à ce développement. Sinon, comment ce dossier aurait-il pu se développer jusqu'aujourd'hui sans ce contexte constructif ? C'est désormais au collège que revient la responsabilité de montrer le chemin, dans l'intérêt général. Une opposition existe mais les arguments positifs sont nombreux et les enjeux locaux d'autonomie et de progrès sont vraiment importants ».

*Décembre 2014.*

*Depuis la fin de la phase d'enquête publique, la balle est dans notre camp. Décision difficile à prendre. Nous ne sommes pas tous du même avis au sein du Collège. Pas d'accord entre nous.*

*Nous avons reçu plus de 3.000 courriers : 1.058 courriers d'opposition viennent des habitants des communes de Venfort et de Cielle (commune également impactée par le projet) pour 588 courriers favorables. Hors communes de Venfort et de Cielle, notre administration a dénombré 288 courriers d'opposition et 1.204 courriers favorables.*

Venfort

## Projet éolien recalé !

Uldéric Jolivois

C'était une décision très attendue du côté de Venfort. Le collège communal devait en effet rendre son avis sur le fameux projet éolien porté par la coopérative citoyenne Vents d'Ouest et trois autres sociétés, en vue de construire un parc de sept éoliennes le long de l'E609, à Venfort. Un projet qui a mûri depuis plus de 4 ans.

Après de multiples discussions qui ont reporté la décision du collège d'une semaine, tant il y avait en son sein des visions nuancées, mais divergentes, ce dernier a finalement rendu ce lundi un avis défavorable, avec trois voix contre ce projet et deux voix pour. Il aura donc manqué une voix collégiale qui aurait pu faire la différence, mais l'échevine Verboven n'a pu participer au vote, car elle figurait parmi les fondatrices de la coopérative Vents d'Ouest... Cela fait partie du paradoxe de ce dossier !

Ce projet de parc éolien fut le plus médiatique de ces dernières années dans la province, car il était porté par une coopérative citoyenne mais également par la... commune. L'ex-échevin Lucas Weber a beaucoup planché sur ce dossier durant la précédente législature. La commune a pris des parts, à l'unanimité, dans la coopérative Vents d'Ouest, lui déléguant la gestion du projet. Elle a aussi créé un conseil consultatif Développement Plus qui a voici peu remis un avis favorable,

comme la commission consultative d'aménagement du territoire. Tout était donc bien ficelé pour que ce dossier ne soit pas recalé, en tout cas remis en cause par l'avis collégial.

Mais ces derniers mois, des riverains opposants se sont mobilisés, avec une pression pétitionnaire omniprésente. Ce poids a sans doute pesé quelque part dans la balance même si Vents d'Ouest avait autant de partisans. Le premier échevin André-Marie Traquet, qui gérait ce dossier, ne cache pas que ce fut une décision difficile à prendre en collège.

Dans son avis, celui-ci salue néanmoins le travail de Vents d'Ouest qui « *s'est investi afin d'aboutir à une participation citoyenne dans ce parc, obtenant 25% du projet, qui est dès lors bénéfique pour les citoyens et permet de les impliquer démocratiquement dans son développement* ». Le collège reconnaît l'importance de favoriser le développement de moyens de production d'énergie renouvelable. Il dit aussi s'engager progressivement dans la transition énergétique, à de multiples niveaux. Alors, pourquoi cet avis défavorable ?

Nous reviendrons sur ce dossier, mais pour faire bref, l'impact paysager est souligné, quelques lacunes, les nuisances sonores, la proximité avec certaines habitations et avec le milieu biologique. Le collège estime qu'il doit appliquer le principe de précaution pour protéger sa population de tous troubles éventuels. Cet avis ne recule pas le projet. Le fonctionnaire délégué de l'Urbanisme devra décider dans les prochaines semaines. S'il y a recours, ce sera au ministre de décider.

Venfort

## Avis défavorable du Collège

Astrid Laurent

Comme une série d'autres organes, le Collège venfortois était invité à remettre un avis consultatif. « Chacun a pu développer son argumentation au sein du Collège, explique la bourgmestre. Ce dossier a suscité énormément de réactions et de réflexions citoyennes. Les gens ne sont pas restés indifférents. Et c'est positif. La mobilisation de la population a été extrêmement forte. Nous avons été à l'écoute de tout le monde. La décision n'a pas été prise à la légère. Plusieurs discussions ont eu lieu en Collège ».

Les membres du Collège ne sont sans doute pas restés insensibles à l'élan citoyen communal d'opposition. Le Collège argumente notamment son avis par l'impact paysager du projet éolien, par les risques de pollutions du sol et des eaux souterraines en période chantier, par la présence de sites d'un grand intérêt biologique, par la volonté de maintenir un cadre de vie et un environnement de qualité pour les habitants.

Quoi qu'il en soit, même s'il n'est que consultatif, cet avis est un sérieux bâton dans les roues du projet éolien. Et il entre en contradiction avec des décisions précédentes du conseil communal, comme la prise de parts au sein de Vents d'Ouest, décidée à l'unanimité.

Quelques réactions des principaux protagonistes.

Arthur Lebreton, Président de la coopérative Vents d'Ouest

### Une grosse déception

« C'est une grosse déception. Cet avis défavorable va à l'encontre de toutes les décisions et des actes déjà posés par la Commune dans ce dossier, que ce soit la mise à disposition des terrains ou les parts prises dans la coopérative. Pour nous, ce n'est pas très logique et c'est symboliquement décevant. Cette position va

laisser des traces dans les relations entre la coopérative et la Commune. Un gros bâton dans les roues du projet ? On va voir. L'avis ne peut pas arrêter le projet. Mais en tout cas, ce n'est pas bon ».

Mathieu Marteau, Venfort Gagnant, collectif opposé au projet éolien

### Satisfait

« Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction l'avis du Collège, mais sans triomphalisme. D'une part, parce que la décision finale n'a pas encore été prise. D'autre part et surtout parce que ce projet a fait du dégât dans les villages. Des gens ne se parlent plus ou se regardent en chien de faïence. Nous voulons que le climat de convivialité revienne dans nos villages. Ce n'est qu'un avis, pas une décision. Mais nous espérons avoir aussi sensibilisé les différents relais politiques ».

André Létroit, Chef de file du groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

### « On s'y attendait »

« On s'y attendait presque un petit peu. On savait le Collège très divisé. Dans notre groupe, chacun était libre de remettre l'avis qu'il voulait. Il est vrai qu'au sein du Collège précédent (où EV était majoritairement représenté), nous avons chargé Vents d'Ouest de négocier au nom de la Commune. Ils ont fait un boulot qui va bien au-delà du bénévolat ».

Lucas Weber, Conseiller minoritaire Renouveau et ancien échevin de l'environnement

### Déception

« Je suis profondément déçu de voir que le Collège se positionne de cette manière. Quand on vient dire qu'on est pour le développement durable, cette décision est un non-sens. Pour moi, c'est de l'hypocrisie. C'est d'une incohérence totale. Je suis outré de constater que le Collège n'a pas été capable de prendre une décision favorable ».

*Mars 2015.*

*La Région wallonne a octroyé le permis de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes le long de l'autoroute E609, à Venfort. L'avis négatif du Collège n'a pas été suivi...*

*La coopérative Vents d'Ouest est plutôt satisfaite.*

Venfort

## Permis octroyé pour six éoliennes !

Vents d'Ouest, la coopérative citoyenne de Venfort, est soulagée. Le permis est octroyé. La procédure n'est toutefois pas encore terminée.

Interview : Astrid Laurent.

**Arthur Lebreton, président de Vents d'Ouest, on imagine que vous avez dû être agréablement surpris de la décision prise par les fonctionnaires délégué et technique, c'est-à-dire l'octroi du permis de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes le long de l'autoroute E609 ?**

On ne peut pas vraiment parler de surprise. Nous étions confiants dans l'octroi du permis, puisque nous sommes convaincus que notre dossier est un bon dossier. Par contre, nous sommes soulagés. C'est l'aboutissement d'un travail de cinq années.

**Peut-on dire qu'une bataille décisive vient d'être gagnée ?**

Il y a encore des possibilités de recours. Cela arrive dans la plupart des projets éoliens en Wallonie. Nous considérons que cela fait presque partie de la procédure. L'octroi du permis est quand même un point positif important.

**Comprenez-vous que l'éolienne n°4 n'ait pas été acceptée ?**

Il y a un certain nombre de raisons invoquées dans l'arrêt des fonctionnaires. Le parc est dorénavant composé de deux groupes de trois éoliennes situées de part et d'autre de la rivière. Il y a un certain rééquilibrage. Pour notre part, nous estimons que cette éolienne pouvait faire partie du projet. Mais cela peut se comprendre. Nous en avons pris acte.

**Du parc de 7 éoliennes, la coopérative citoyenne devait être propriétaire et assurer l'exploitation de deux mâts (les cinq autres revenant à TrabelElec et à EcoVentus). Avec un parc de six éoliennes, qu'en sera-t-il ?**

Nous en aurons au moins une. Dans l'autre configuration, nous étions en effet assurés d'en avoir deux.

**Une mauvaise nouvelle donc ?**

Nous relativisons. L'administration a tenu compte des avis positifs sur le projet. Elle a également certainement tenu compte des avis négatifs. Il y a un certain rééquilibrage entre les deux. Pour nous, le plus important est que le permis soit octroyé. Une étape importante est franchie. Et nous conservons un quart du projet.

**Collège surpris ? Oui et non**

Surprise de la décision des fonctionnaires ? « *Oui et non*, répond la bourgmestre. *Oui, parce qu'il existe une forte pression anti-éolien en Wallonie. Et parce qu'il est assez courant que la Région wallonne suive l'avis de la Commune* (NDLR : le collège avait rendu un avis défavorable). *Non, parce que la Région wallonne a pris des engagements en termes de production d'énergie renouvelable, avec toute une série de critères. Et le projet éolien de Venfort y répond* ». Le collège venfortois ayant remis un avis défavorable ira-t-il en recours ? « *Nous avons acté la décision des fonctionnaires lors de notre précédente réunion, avance la bourgmestre. Un recours ? Aucune décision n'a été prise* ». Le point n'est en tout cas pas à l'ordre jour de la prochaine réunion de collège.

**Venfort Gagnant ira en recours**

Le Collectif Venfort Gagnant, opposé au projet éolien, n'est pas tombé de haut en apprenant la décision des fonctionnaires délégué et technique. « *On s'y attendait un peu, confie Mathieu Marteau. Nous prenons acte de l'avis des fonctionnaires. Il ne nous fait évidemment pas plaisir. La décision est prise d'aller en recours* (NDLR : délai probable jusqu'au 19 avril). *Une réunion est prévue début de semaine prochaine à ce propos. On va y mettre toute notre énergie. On sait que ça ne sera pas facile. Je pense qu'on peut déjà préparer le recours au Conseil d'Etat* (NDLR : après un recours en première instance, le ministre peut confirmer la décision d'octroi. Reste alors le recours en annulation ou en suspension auprès du Conseil d'Etat) ». Le permis n'a toutefois pas été accordé pour l'éolienne n°4. « *Pour nous, c'est l'ensemble du projet qui n'est pas intéressant à cet endroit, rappelle Mathieu Marteau. Les impacts pour les villageois de Venfort-le-Long ne sont rien en rapport à ce que ceux de Latrival connaîtront en termes d'impact visuel et sonore* ».

# ANNEXES

Avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable

Date : 27/10/2014

## Permis unique pour un parc éolien à VENFORT

---

### 1. DONNEES DE BASE

Demande : Permis unique.

Projet :

Implantation d'un parc de 7 éoliennes d'une puissance électrique individuelle de 3MW.

Localisation : le long de l'autoroute E609.

Situation au plan de secteur : zone agricole.

Catégorie : N°4 – Processus industriels relatifs à l'énergie.

Demandeur : Vents d'Ouest SCRL, Venfort

Auteur de l'étude : Garrulus SCRL, Namur

Autorités compétentes : Fonctionnaires technique et délégué

Date de réception du dossier : 24/09/2014

Visite de terrain : 23/10/2014, en présence de l'auteur d'étude et du demandeur

Le projet et son contexte : il s'agit d'implanter un parc de sept éoliennes à Venfort, le long de l'E609. Le projet prévoit deux groupes d'éoliennes distants d'environ 900 m, l'un de quatre machines, l'autre de trois machines, qui s'inscrivent tous deux en parallèle à l'autoroute. La cabine de tête se situera entre les éoliennes 6 et 7 et acheminera le courant vers le poste de raccordement de Maison-la-Rouge (environ 6 km de câblage).

La zone d'habitat la plus proche est la zone d'habitat à caractère rural de Rihain, à 405 m au sud-ouest de l'éolienne 7 et l'habitation isolée la plus proche se situe rue du Fenil à 405 m au sud-ouest de l'éolienne 4. Le site est en zone de contrainte aérienne de l'armée de l'air de catégorie C (balisage de jour et de nuit requis).

La Rivière traverse la zone d'implantation d'est en ouest. Les machines sont implantées à proximité de certains sites Natura 2000 et en partie au niveau d'une zone d'exclusion ornithologique définie par Natagora et se justifiant par la présence d'oiseaux nicheurs tels que le Busard de Montagu, le Busard cendré, le Chevalier Guignette et le Grand Corbeau. Le site se localise au sein du couloir migratoire de la Grue cendrée. Les relevés chiroptérologiques ont révélé la présence d'au moins dix espèces de chauves-souris. Concernant le paysage, sept PIP ont été recensés dans un rayon de 5 km autour du projet.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**Le CWEDD estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

### Au niveau du contenu

Le CWEDD apprécie notamment :

- le tableau reprenant l'évaluation globale des incidences du projet, qui permet de cibler les éléments les plus pertinents à analyser dans le cadre de l'étude ;
- l'évaluation quantitative de l'imperméabilisation et de l'érosion des sols durant la phase de chantier.

Cependant, le CWEDD regrette :

- que l'auteur n'ait pas expliqué comment les conditions de bridage des éoliennes pour les chauves-souris ont été déterminées. Le CWEDD s'interroge sur la pertinence des relevés ponctuels en altitude à la place des relevés en continu généralement utilisés pour caractériser la migration des chauve-souris et paramétrer au mieux le bridage ;
- l'absence de référence à des critères scientifiques ou autre dans l'analyse de l'adéquation des mesures de compensation proposées.

### Au niveau de la forme

Le CWEDD apprécie la structuration claire de l'étude mais regrette toutefois le manque de lisibilité de certaines cartes (notamment la carte 6b où la distinction entre PIP plan de secteur et PIP ADESA est difficile).

## 3. AVIS SUR L'OPPORTUNITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

**Le CWEDD remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Conseil expliquées ci-dessous sont prises en compte.**

Le CWEDD appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- éviter de réaliser les travaux pendant la période de reproduction de la faune et veiller à réaliser des travaux de raccordement durant la période la plus courte possible ;
- vu la présence de plusieurs espèces de chauve-souris sensibles aux éoliennes et afin de minimiser le risque de collision, arrêter les éoliennes lorsque les conditions climatiques sont favorables à l'activité des chauves-souris et pendant les heures d'activité importante. Vu la richesse du site, le Conseil demande que le paramétrage des conditions de bridage soit optimisé ;
- proscrire au pied des éoliennes un éclairage qui risquerait d'attirer les insectes et donc les chauves-souris.

#### **4. REMARQUES AUX AUTORITES COMPETENTES**

En ce qui concerne l'impact des parcs éoliens sur la faune, le CWEDD est confronté, au fil des demandes, à des données et à des évaluations diverses par toujours concordantes. C'est pourquoi il demande que soit réalisée, à l'initiative de l'autorité régionale, une étude globale dont l'objectif serait de déterminer, dans le contexte de la Région wallonne, les incidences des parcs éoliens en exploitation sur les espèces d'oiseaux et de chiroptères identifiées comme sensibles à l'éolien. Il convient également d'évaluer l'efficacité des mesures de compensation mises en place pour ces mêmes parcs et espèces. Les résultats de cette étude devraient offrir un outil d'évaluation plus efficace et plus cohérent, adapté aux spécificités du territoire wallon et qu'il serait utile de mettre à disposition du CWEDD et des auteurs d'études agréés, entre autres, dans le souci d'améliorer la cohabitation de ces parcs et de la faune sauvage.

Dans le cadre particulier de la présente demande de permis, le CWEDD demande d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures de compensation et d'atténuation, en particulier de celles visant les deux espèces de busards qui nichent dans les environs du projet.

## Observations de Natagora transmises à l'Administration Communale de Venfort

Date : 26 novembre 2010

Objet : Parc éolien à Fauchy (section de la Commune de Venfort)

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'association protectrice de la nature, nous tenons à vous faire part de nos observations suite à la réunion d'information préalable concernant le projet repris sous rubrique.

Le projet de parc éolien s'inscrit dans une **zone d'exclusion** selon la position éolienne établie par NATAGORA en juin 2010. La zone d'exclusion constitue « *une zone d'importance particulière pour les oiseaux et les chauves-souris(...) en Wallonie desquelles il est justifié d'en exclure d'emblée toute construction d'éolienne le temps de réaliser une campagne scientifique d'observations de durée suffisante pour évaluer l'impact des éoliennes déjà en place dans ce périmètre y compris celles à venir car autorisées à ce jour* ».

Dès lors, outre le principe de précaution qu'il y a lieu d'appliquer, nous estimons qu'il est, en tous les cas, nécessaire de réaliser une **campagne scientifique d'observations « suffisante »** tant en qualité qu'en durée d'observations face aux enjeux pour l'avifaune avant d'envisager la réalisation du parc éolien. A ce titre, nous tenons à souligner qu'à notre avis, un suivi par radar type Aviscan s'avère indispensable dès lors que l'on veut caractériser le flux migratoire d'une manière complète, une grande partie de la migration se déroulant de nuit. De plus, la période d'études devrait être suffisamment longue. Préconiser une étude sur un an effectif minimum paraît raisonnable.

En outre, il nous paraît instructif de procéder à une **cartographie** approximative des territoires des oiseaux nicheurs actuellement sur le parc en projet, afin de comparer avec la même cartographie réalisée après l'installation éventuelle du parc. Si une méthode par points d'écoute devait plutôt être retenue, il nous paraît alors fondamental de localiser ces points aux emplacements précis envisagés pour les futures éoliennes.

Par ailleurs, concernant l'avifaune du projet de parc éolien à Venfort, la zone d'exclusion a été définie sur base de la répartition des espèces les plus vulnérables : nicheurs rares (Cigogne noire, Milan royal, Milan noir, Busard centré ou Busard Montagu, Grand Corbeau,...) et migrateurs (Chevalier Guignette, Milan royal, Grue centrée, Balbuzard pêcheur et Busard des roseaux), pour lesquelles on ne peut se permettre l'addition d'un facteur de risque supplémentaire, vu leur statut précaire, au risque de descendre sous un seuil d'irréversibilité de reconstitution des populations.

Tout particulièrement, en vertu des données AVES récoltes sur la période 2001-2007, cette zone est identifiée comme particulièrement sensible pour le Busard de Montagu. Or le Busard de Montagu est classé « vulnérable » dans la liste rouge wallonne, « en déclin » selon BirdLife (BirdLife International 2004) et « à la limite d'être menacé » au niveau mondial suivant la liste rouge de l'IUCN. Concernant l'impact des éoliennes sur l'espèce, le Busard de Montagu est habitué des acrobaties aériennes lors des parades nuptiales : il exécute de longues glissades se terminant par une chute en vrille piquée. Il fait partie des espèces présentant un risque de collision.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes dans l'aire du Busard de Montagu en Wallonie doit sérieusement prendre en considération la présence possible de nids de cette espèce dans un rayon de 5 km au minimum.

**Eu égard à l'ensemble de ces observations, Natagora demande que l'étude d'incidences étudie sérieusement les possibilités de relocalisation des éoliennes afin de ne plus se situer dans une zone aussi sensible pour l'avifaune et, à tout le moins, qu'une étude particulièrement détaillée de la zone d'implantation, incluant des relevés de terrain étalés sur toute une année, orientée sur les risques liés à l'implantation d'éoliennes par rapport à toutes les espèces vulnérables avec une attention particulière pour le Busard de Montagu, soit menée.**

**Il y aura également lieu d'analyser spécifiquement dans l'étude d'incidence, l'impact cumulatif des deux projets éoliens, tous deux situés le long de l'E609, à savoir celui de TrabelElec et celui de ZonderWolken&EcoVentus.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre sincère considération.

Exemplaire de la pétition adressée à l'Administration communale par le Collectif Venfort Gagnant

Document double feuille, recto-verso.

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, déposé par les sociétés Vents d'Ouest, TrabelElec et EcoVentus, sur le territoire de la commune de Venfort

M. André-Marie Traquet  
Echevin de l'Urbanisme  
de la Commune de Venfort

Venfort, le \_\_\_\_ novembre 2014.

Monsieur le Fonctionnaire délégué,  
Monsieur l'Echevin de l'urbanisme,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes :

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous.
- Ces aérogénérateurs de 150 mètres de haut ne peuvent, en effet, s'intégrer à nos paysages dont les lignes de force sont par nature horizontales. La convention de Florence, ratifiée par la Belgique est bafouée.
- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de 1500 m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.
- Il ignore également les limites de distances proposées par le Parc Naturel « Vallée de la Basse-Douce Forêt de Venfort » et avalisées par la commune, limites encore beaucoup trop laxistes au demeurant
- Ce projet portera atteinte à mon patrimoine immobilier comme on l'observe dans d'autres régions où sont installés des parcs éoliens. Des études pertinentes évaluent une perte de valeur des biens pouvant aller jusqu'à moins 30% dans un rayon de 5 km.
- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et au Danemark. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou fédérales.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme, l'expression de ma plus haute considération.

(Nom, prénom) \_\_\_\_\_

(Rue) \_\_\_\_\_

(Code postal/Commune) \_\_\_\_\_

(e-mail) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature)

**« Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales, mais ce n'est pas le cas » (Nicolas Hulot)**

### Localisation des 7 mâts de ce premier projet

Attention ! sans réaction, d'autres éoliennes seront à considérer sur le reste de la commune.

Entre Venfort-le-Long et Latrival, du côté est de l'E609, quatre éoliennes entre le Bois de la Roquette et la Rivière ; trois éoliennes entre la Rivière et Rihain.

AVEZ-VOUS FAIT EXPERTISER VOTRE BIEN IMMOBILIER RÉCEMMENT ? ON NOUS PROMET QUE LES PARCS ÉOLIENS N'ONT PAS D'IMPACT SUR LA VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER...

**FOUTAISE !!!**

COMBIEN VAUDRA VOTRE BIEN SI DEMAIN DES ÉOLIENNES NOUS ENCERCLENT ?

PRENEZ LES DEVANTS ET FAITES EXPERTISER VOTRE PROPRIÉTÉ AVANT D'AVOIR LES ARMES NÉCESSAIRES QUAND VOUS DEVREZ CONSTATER A POSTERIORI QUE VOUS AVEZ PERDU DE L'ARGENT !

Chers citoyens

Il nous reste quelques jours pour exprimer notre refus au premier projet éolien qu'on veut nous imposer sur Venfort. Ne nous laissons pas faire. **Réagissons** en masse contre ces opportunistes peu scrupuleux de notre bien-être. Si ce premier projet est accepté, **demain tout Venfort** sera envahi par ces monstres défigurant nos paysages.

Ne nous laissons pas imposer de telles souffrances. Notre **démocratie** nous appartient !

### COMMENT S'OPPOSER À CE PROJET ?

Chaque membre (majeur) de votre famille, mais aussi de vos amis, parents, etc, peut compléter et signer le document ci-contre (1 exemplaire par personne). N'hésitez donc pas à photocopier le document. D'autres copies sont disponibles sur simple demande ou dans les points de dépôts (voir liste ci-dessous)

### COMMENT NOUS FAIRE PARVENIR LA LETTRE ?

- La déposer dans une des urnes dont les adresses sont reprises ci-dessous.
- Nous appeler au 0456/12.12.13 ; nous viendrons récupérer la lettre



### **Nos villages nous appartiennent !!**

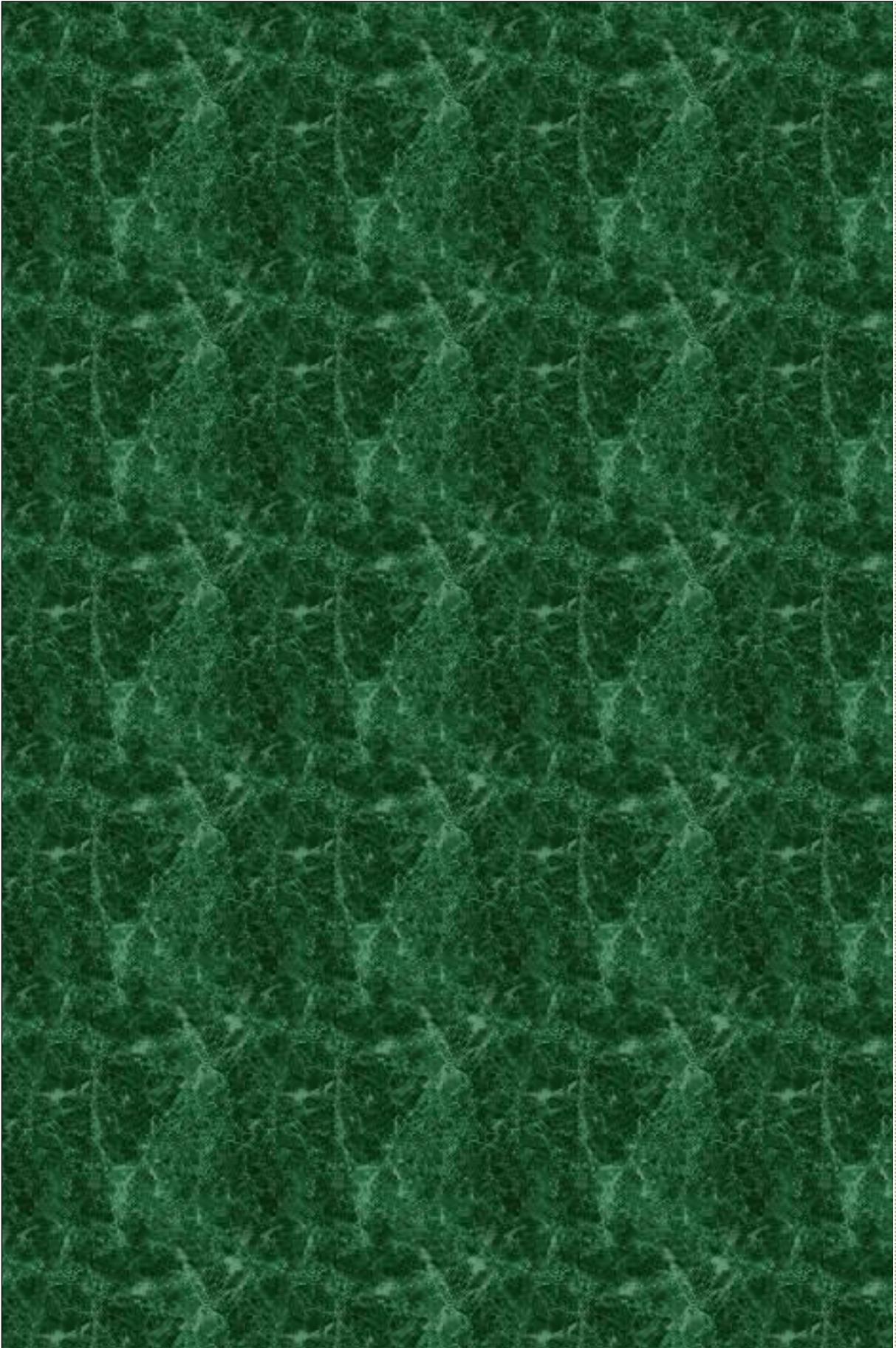
NON, ils ne sont pas à vendre ! Rejoignez vos concitoyens conscients des dangers de ce **projet pseudo-environnemental** et signez la lettre d'opposition. QUAND ELLES SERONT INSTALLEES, IL SERA TROP TARD ! Mobilisez-vous !! Allez à la rencontre de vos voisins, dans votre rue, votre quartier pour récolter un maximum de signatures. Nous pouvons vous fournir des exemplaires sur simple demande.

### **Liste des adresses où vous déposez les lettres signées**

Fauchy : DUPONT Aristide, rue du Paradis ; STRODEL Paule, rue du Paradis  
 Venfort : Boulangerie de l'Etang, rue Emile Durkheim ; Boulangerie Joyeux, rue de Florence ; Chaussures Semel, place de l'Eglise ; MARTIN Pierrette, rue de la Rivière  
 Venfort-le-Long : DURANT Laurent, rue du Bois ; Institut Solaire, rue Ste Martine ; GENDARME Alain, rue de la Grande Guerre.  
 Latrival : WILLEMS Claudia, rue du Printemps  
 Venfort-Station : Boucherie Lemou, rue de la Gare ; Pharmacie Rebouteux, rue de la Gare ; Boulangerie Moïse, rue de la Gare

Des copies de la lettre sont disponibles à ces adresses, par email ([venfortperdant@gmail.be](mailto:venfortperdant@gmail.be)) ou par téléphone (0145/12.12.13)

Editeur responsable : Nicolas Hallut, rue des Carmélites, Venfort-le-Long





Venfort.be

## Collège Communal

**RIVESALTES Marie**

FAUCHY

Bourgmestre

**Attributions** : Etat civil, population, personnel, police, sécurité et santé publique, enseignement, culture, tourisme, relations extérieures, affaires patriotiques, conseil communal des enfants

**TRAQUET André-Marie**

VENFORT

1<sup>er</sup> Echevin

**Attributions** : Développement rural, urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine, économie, dossiers subsidiés, mobilité, guichet des associations, communication

**GODEFROID Gérard**

VENFORT-LE-LONG

Echevin

**Attributions** : Finances, cultes et bâtiments, cimetières, agriculture, forêt et gruerie

**PETITVAL Amélie**

SANSOUCI

Echevine

**Attributions** : Sports, enfance, jeunesse, pêches, rivières, plans d'eau, environnement et nature, énergie, développement durable

**LARUELLE Pierre**

VENFORT

Echevin

**Attributions** : Travaux, égouttage, eau, accès aux PMR, informatique

**VERBOVEN Elsa**

TALMONT

Présidente du CPAS

**Attributions** : Présidente du CPAS, affaires sociales, aînés, logements sociaux

## Conseil Communal

**CARTON Emile**

VENFORT-STATION, groupe majoritaire Oser

**CAUTION Claudine**

VENFORT-LE-LONG, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

**LECOMTE Sébastien**

LATRIVAL, groupe majoritaire Oser

**LEDOUX Justin**

VENFORT, groupe majoritaire, Président du Conseil communal

**LEFREIN Lucette**

SANSOUCI, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

**LETIEN Henri**

LOSCET, groupe majoritaire Oser

**LETROIT André**

LATRIVAL, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

**OCKRENT France**

VENFORT, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

**PETIT Gilles**

VENFORT-STATION, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

**VALLET Paul**

LATRIVAL, groupe majoritaire Oser

**WAALS Emmanuelle**

VENFORT, groupe majoritaire Oser

**WEBER Lucas**

VENFORT-STATION, groupe minoritaire Renouveau

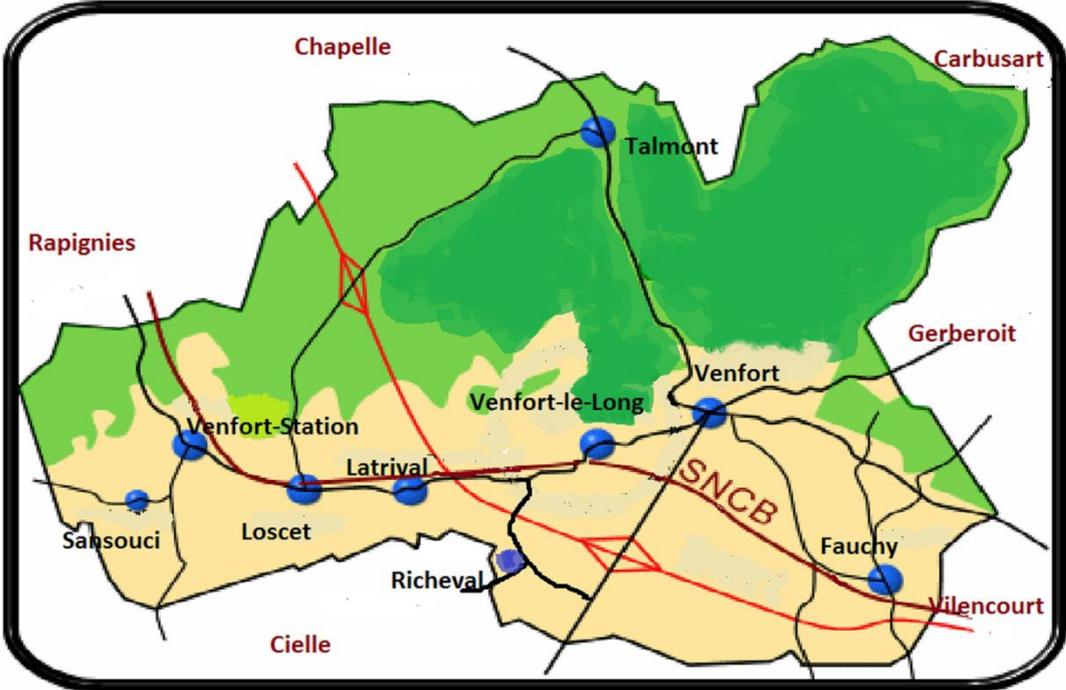
**ZELOTE Célia**

VENFORT-LE-LONG, groupe minoritaire EV (Ensemble pour Venfort)

Vue aérienne du site éolien de Venfort



Carte de la Commune de Venfort





Informations supplémentaires requises (ce qui manque pour une bonne compréhension du problème) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations divergentes (éventuelles contradictions dans les informations relevées) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations complexes (notions floues, à préciser,...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....











**TRAVAIL COLLECTIF****/60**

Elaboration du plan d'investigation retenu. Formulation de la réponse à apporter au commanditaire.

**TRAVAIL INDIVIDUEL****/60**

Retour critique sur le plan d'investigation retenu, compte tenu des commentaires, des questions et des suggestions formulés lors de sa présentation devant le jury de professionnels.

Retour réflexif et analytique sur l'ensemble des démarches mises en œuvre durant le Séminaire de recherche.